

Marine,  
Professeur des écoles

Hugo, Médecin

Samuel,  
Gardien de la paix

Sylvie,  
Assistante d'un Maire

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

# 2020

# 02

## INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

### LA RAISON D'ÊTRE CASDEN BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de ses parties prenantes. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

La loi Pacte a donné la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de définir leur « raison d'être ». C'est une précieuse boussole pour inscrire les décisions stratégiques dans la durée.

En 2019, la CASDEN Banque Populaire a initié des travaux de définition de sa raison d'être par une réflexion associant dirigeants, Administrateurs, et militants. Les travaux ont abouti en janvier 2020. Elle exprime tout à la fois la vision et la mission de la CASDEN Banque Populaire :

**« Banque coopérative, nous nous engageons dans une démarche solidaire et durable pour accompagner avec équité et confiance les projets des agents de la Fonction publique. »**

### LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DES BANQUES POPULAIRES

#### LE SECTEUR BANCAIRE FACE À SES ENJEUX

##### NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS

La capacité de la CASDEN Banque Populaire à servir ses Sociétaires et à créer de la valeur est fortement influencée par l'environnement dans lequel elle évolue : une économie mondialisée, des changements sociétaux profonds, une régulation évolutive et de plus en plus exigeante.

La CASDEN Banque Populaire fait partie du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, et s'appuie sur ses atouts. Elle compte 568 collaborateurs au service de 2 millions de Sociétaires.

### LES GRANDS DÉFIS LIÉS À NOTRE ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2009, les négociations internationales sur le climat et les politiques européennes et françaises sur la transition énergétique s'appuient fortement sur le rôle des banques et des investisseurs de marché pour orienter les flux financiers en faveur du climat. De nouveaux standards financiers internationaux sont ainsi en cours d'élaboration pour orienter le financement de l'économie, maîtriser les risques, mettre à profit les opportunités liées au changement climatique et donner un cadre de communication transparent et commun à tous les acteurs économiques.

Lors de la COP 21 en 2015, Paris a été la première place financière à déclarer collectivement son adhésion au consensus scientifique sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre, et à prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie financière apporte sa contribution à l'accélération de la transformation vers une économie bas carbone.

La stratégie pour une finance durable de la Commission européenne et le plan d'action pour sa mise en œuvre présenté en mars 2018 visent à réorienter les flux financiers vers une économie plus durable. Ce plan comprend 8 axes d'actions : établir une taxonomie des activités durables, créer des standards et labels, mettre l'accent sur les projets durables, intégrer les critères de durabilité (environnementaux, sociaux, et de gouvernance) dans le conseil financier, intégrer la notion de durabilité dans les méthodes de comparaison, intégrer les critères ESG dans la gestion de risques que ce soit dans la notation, dans le devoir d'information des "asset managers" et investisseurs institutionnels ou dans les règles prudentielles. Cette stratégie a été renforcée par l'annonce du Pacte vert en 2020.

Nos parties prenantes, la Commission européenne, les régulateurs, les ONG, nos clients et nos Sociétaires nous interrogent régulièrement sur nos actions et notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité. La pandémie de Covid 19, qui frappe le monde entier, est l'illustration des impacts sur l'économie et sur nos vies au quotidien des atteintes portées à la biodiversité. Le changement climatique en cours va aussi impacter des pans entiers de l'économie.

En tant que banquier et assureur, le Groupe BPCE s'organise pour répondre à ces défis et accompagner ses clients dans la transition vers une économie plus durable.

La capacité du Groupe BPCE à répondre aux besoins de ses clients et à créer de la valeur est intrinsèquement liée aux évolutions de l'écosystème : réglementations nouvelles, enjeux environnementaux, changements sociétaux et sociaux, conséquences de la mondialisation.

## LES GRANDS DÉFIS

## SITUATION INTERNATIONALE, RISQUE GÉOPOLITIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE



- Risque sanitaire ou de pandémie plus fréquent perturbant l'économie mondiale
- Risque climatique
- Impacts à long terme des taux bas : risque d'amplification des déséquilibres déjà observables (dette publique, bulle d'actifs conduisant à une crise financière, etc.)
- Protectionnisme américain, risque de guerre des monnaies et recul de la mondialisation (compétition Chine / États-Unis, remise en cause du multilatéralisme...)
- Risque sur la stabilité de l'Union européenne : Brexit dur, dette publique italienne, contexte sécuritaire et migratoire
- Apparition de nouveaux marchés financiers ou monnaies digitales, concurrents des systèmes de paiement existants (crypto-monnaie, libra...)

## CONDITIONS MACRO-ÉCONOMIQUES



- Une proactivité mondiale et complémentaire des politiques monétaires et budgétaires pour conjurer les risques de déflation systémique venant de la pandémie de coronavirus
- Après une récession mondiale très profonde en 2020 liée à la Covid 19, un rebond technique hétérogène suivant les pays en 2021, mais encore sous contrainte de la diffusion efficace de vaccins ou de traitements
- Croissance française entre 5 % et 7 % l'an en 2021, sans récupération du niveau de richesse atteint fin 2019 (malgré des plans budgétaires massifs de soutien, puis de relance), après une contraction d'environ 10 % de l'activité ; niveau très modéré de l'inflation
- Une stratégie de monétisation budgétaire des banques centrales (FED / BCE), traduisant une forme de fuite en avant ultra-accommodante
- Contexte durable de taux d'intérêt historiquement bas : pression sur les revenus liés à la marge d'intermédiation

## ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ÉVOLUTIF ET EXIGENCES CROISSANTES



- Renforcement de la réglementation dans tous les domaines : solidité et sécurité du système bancaire, protection des clients et des investisseurs, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la corruption
- Prise en compte des risques ESG et des risques climatiques
- Exigence accrue de transparence
- Distorsion de concurrence : divergences régionales, acteurs moins régulés

## INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES, NOUVEAUX ENTRANTS ET CYBERSÉCURITÉ



- Présence de nouveaux acteurs (fin-techs, GAFA, néobanques...), de nouvelles technologies (blockchain, IA, chatbots...)
- Digitalisation accrue de l'économie et évolution des usages et besoins des clients (consommation à distance, temps réel, réactivité, simplicité, transparence, attentes de personnalisation...)
- Rythme accéléré des changements technologiques créant des attentes fortes en matière de cybersécurité et protection des données
- Nouveaux modèles opérationnels (automatisation, digitalisation)

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



- Engagement à l'échelle mondiale en matière de lutte contre le changement climatique
- Manifeste des banques françaises pour contribuer au développement d'une économie bas carbone, plus écologique et plus inclusive
- Montée des inégalités, fractures territoriales, accroissement des tensions sociales
- Inclusion des populations fragiles dans un contexte de développement de la précarité
- Plan d'action pour la finance durable et Pacte Vert de la Commission européenne

## LES ATOUTS/LES RÉPONSES DU GROUPE

- Un Groupe coopératif, décentralisé et solidaire, avec des marques puissantes portées par des banques régionales agissant au cœur des territoires
- Un Groupe solide et diversifié, ayant démontré sa capacité d'adaptation, de résilience et de transformation
- Une solidité financière à un niveau élevé, afin de garantir la stabilité financière du Groupe et une position de liquidité robuste
- Une politique de risque prudente, un portefeuille de crédits sains et diversifiés
- Une participation active aux projets européens (notamment, European Payment Initiative)

- Diversifier les revenus du Groupe : montée en puissance du modèle bancassurance, en offrant des solutions à tous les segments de clientèle particuliers, professionnels, entreprises, associations, collectivités
- Soutenir et accompagner les acteurs de l'économie
- Développer les métiers moins sensibles aux taux d'intérêt et développer les commissions
- Développer les synergies de revenus entre nos métiers et explorer de nouveaux relais de croissance
- Réduire les coûts via le renforcement de l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des coûts de distribution

- Des mesures proactives nous permettant d'atteindre des positions de solvabilité et de liquidité largement supérieures aux exigences réglementaires
- Une politique de gestion de la solvabilité à un niveau élevé reconnue par les agences de notation financière
- Un développement responsable des métiers confirmé par les agences de notation extra-financière
- Un système de garantie et de solidarité, inscrit dans le Code Monétaire et Financier, pour garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE
- Un code de conduite et d'éthique pour renforcer le haut niveau de confiance qui nous lie à nos clients

- Intégrer le digital dans tous les métiers et les parcours client en créant des services digitaux de référence pour la satisfaction de nos clients (accessibilité, ergonomie, simplicité, personnalisation), et accélération dans les domaines de l'innovation et de l'intelligence artificielle en veillant à respecter la charte Numérique responsable
- Adapter le modèle de distribution omnicanal, le conseil et les transactions à distance
- Renforcer l'efficacité opérationnelle : autonomie du client, dématérialisation, simplification, et automatisation des processus, des plateformes métiers intégrées et des filières mutualisées
- Renforcer la sécurité (authentification, paiements, protection des données)

- Intégrer les critères ESG dans les financements et investissements et les politiques sectorielles
- Accompagner nos clients face aux risques climatiques et à la transition énergétique
- Orienter l'épargne vers une économie plus responsable
- Développer l'intermédiation des financements Green ou Social
- Réduire l'empreinte carbone du Groupe
- Accompagner les clients fragiles
- Mettre en œuvre une politique RH responsable
- Contribuer à la promotion du modèle coopératif
- Aligner nos portefeuilles sur l'accord de Paris

## **LE MODÈLE COOPÉRATIF, GARANT DE STABILITÉ ET DE RÉSILIENCE**

Créée au début des années 1950 et destinée à l'origine aux enseignants, la CASDEN s'est peu à peu ouverte à la recherche et à la culture. En 1974, elle noue un partenariat avec les Banques Populaires régionales (et adopte elle-même le statut de Banque Populaire), permettant à ses Sociétaires de bénéficier d'une offre bancaire complète et de proximité. Elle s'implante dans les départements d'outre-mer dans les années 1980, puis dans le Pacifique à partir de 1996, où elle s'adresse dès le début à toute la Fonction publique.

Depuis fin 2015, la CASDEN Banque Populaire est ouverte à tous les agents de la Fonction publique.

Banque coopérative et entreprise de l'économie sociale et solidaire, la CASDEN Banque Populaire accompagne ses Sociétaires dans leurs projets en leur proposant une offre globale d'épargne, de crédits et de caution aux meilleures conditions. La CASDEN Banque Populaire poursuit un but autre que le seul partage des bénéfices, ceux-ci étant majoritairement consacrés au développement de son activité au service de ses Sociétaires.

Au-delà de son métier de banquier, la CASDEN Banque Populaire porte également une politique d'engagement sociétal forte : elle est particulièrement active dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture, du sport, de l'éducation au développement durable, de l'économie sociale. La CASDEN Banque Populaire est également proche de nombreuses organisations représentatives de la Fonction publique. Une façon d'accompagner ses Sociétaires dans leur métier et d'être à leurs côtés au quotidien.

Le modèle coopératif de la CASDEN Banque Populaire repose sur 5 piliers :

### **LA DOUBLE QUALITÉ DE SES MEMBRES**

Pour bénéficier des services de la CASDEN Banque Populaire, il faut en être Sociétaire ; et pour demeurer Sociétaire, il faut utiliser les services de la CASDEN Banque Populaire. Ainsi, au 31 décembre 2020, quelque 2 millions de personnes sont tout à la fois « clientes » et « actionnaires » de la CASDEN Banque Populaire. 100 % du capital de la CASDEN Banque Populaire appartient à ses Sociétaires.

### **UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE FONDÉE SUR LE PRINCIPE « UNE PERSONNE, UNE VOIX »**

Tous les Sociétaires, sans discrimination ni différenciation notamment fondée sur la part de détention de capital, votent selon le principe « une personne, une voix ». Les membres du Conseil d'Administration sont élus démocratiquement par et parmi les Sociétaires.

### **UN ENGAGEMENT DE SES MEMBRES AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ**

Outre la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun, la CASDEN Banque Populaire peut compter sur un réseau militant de plusieurs milliers de Sociétaires volontaires et engagés. Ils participent à la vitalité de son modèle coopératif, dont la finalité est d'être au service de ses membres. Ainsi, 227 Délégués portent les messages et les valeurs de la CASDEN Banque Populaire auprès de ses partenaires. Ils animent un réseau de 8 225 correspondants. Ce réseau militant, symbole d'un engagement collectif, fait la force de la CASDEN Banque Populaire et sa spécificité dans le secteur bancaire.

## **UN MODÈLE COOPÉRATIF TRANSPARENT AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES**

Informers clairement ses Sociétaires sur les offres et les produits qu'ils souscrivent, traiter de manière équitable tous les Sociétaires en ne prenant en compte que la contribution de chacun à la coopérative, sont au cœur de ses pratiques.

Les excédents de la CASDEN Banque Populaire sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, dans une logique de long terme au bénéfice des Sociétaires actuels et futurs.

### **UN MODÈLE COOPÉRATIF QUI FAIT LA DIFFÉRENCE EN TEMPS DE CRISE**

La CASDEN Banque Populaire a répondu à la crise inédite de la Covid 19 d'abord et bien sûr sur le plan de son cœur de métier. En écoutant et en accompagnant, en reportant certaines échéances de crédit, elle a aidé les Sociétaires à faire face à leurs difficultés.

Par ailleurs, la banque a été particulièrement attentive à ses collaborateurs, en favorisant massivement le télétravail et en mettant en place des mesures de protection importantes pour ceux qui doivent se rendre impérativement sur leur lieu de travail.

Elle a également été vigilante à la situation de ses partenaires et fournisseurs, en les soutenant pendant les périodes d'inactivité et en s'organisant pour réduire les délais de paiement des factures.

Enfin, elle a soutenu les agents de la Fonction publique dans leur quotidien au travers de différents dons (cf. page 36 « Accompagner les fonctionnaires au quotidien »).

### **UN MODÈLE D'AFFAIRES SPÉCIFIQUE**

La CASDEN Banque Populaire présente la particularité de ne s'adresser qu'aux agents de la Fonction publique et aux personnes morales dont l'activité est au service de ces derniers. Par ailleurs, elle ne propose pas toute la gamme de produits d'une banque de détail traditionnelle, concentrant son offre autour de l'épargne, des crédits et de la caution. C'est pourquoi elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires régionales pour compléter son offre et proposer un accueil de proximité à tous ses Sociétaires.

La CASDEN Banque Populaire est aujourd'hui un acteur majeur du financement des agents de la Fonction publique. Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers leurs besoins.

## 01

NOS  
RESSOURCES

## NOS SOCIÉTAIRES

- 2 millions de Sociétaires
- 227 Délégués
- 8 225 Correspondants
- 18 Administrateurs
- 1 Censeur



## NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF

- La double qualité de ses membres : les Sociétaires sont à la fois client et détenteurs du capital de la CASDEN
- Une gouvernance démocratique fondée sur le principe « Une personne, une voix »



## NOS PARTENARIATS

- Des partenariats avec différents acteurs du territoire qui renforcent l'ancrage territorial : ministères, établissements publics de santé, syndicats de la Fonction publique, universités, etc.



## NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 502 collaborateurs au siège et en délégations
- 80 % indice égalité femmes-hommes
- 4,66 % d'emplois de personnes handicapées



## NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 2 Md € de capitaux propres dont :
  - 423 M € de parts sociales
  - 1,5 Md € de réserves impartageables

NOTRE PRÉSENCE  
SUR LE TERRITOIRE

- 108 Délégations réparties sur tout le territoire national (métropole et outre-mer)
- 1 siège social, bâtiment certifié HQE Effinergie+

NOS RESSOURCES  
ENVIRONNEMENTALES

- 2,2 M de kWh consommés
- 3 441 m³ d'eau consommés

<sup>1</sup> Ratio de solvabilité 37,8%  
(Cf. chapitre page 70).

## 02

NOS  
ACTIVITÉSLA RAISON D'ÊTRE  
DE LA CASDEN BANQUE  
POPULAIRE

« Banque coopérative,  
nous nous engageons  
dans une démarche  
solidaire et durable  
pour accompagner  
avec équité et confiance  
les projets des agents  
de la Fonction publique. »

MOBILISER  
L'ÉPARGNE DE NOS  
SOCIÉTAIRES

POUR FINANCER  
À MEILLEUR COÛT  
LES PROJETS DE NOS  
SOCIÉTAIRES :  
CRÉDIT IMMOBILIER  
CRÉDIT CONSOMMATION

GARANTIR  
LES PRÊTS DE NOS  
SOCIÉTAIRES FAITS EN  
BANQUE POPULAIRE :  
LA CAUTION

## 03

NOTRE CRÉATION  
DE VALEUR

## POUR NOS SOCIÉTAIRES

- 4,8 M € d'intérêts aux parts sociales
- 28 M € de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir



## VIA NOS FINANCEMENTS

- 9 Mds € d'encours crédit auprès de nos Sociétaires pour financer :
  - Leurs projets de consommation
  - Leurs projets immobiliers
- 50 Mds € d'encours de caution



## POUR NOS FOURNISSEURS

- 48,3 M € d'achats

POUR L'ÉTAT,  
LES COLLECTIVITÉS  
ET AUTRES ORGANISMES

- 17,4 M € d'impôts



## POUR NOS TALENTS

- 46,5 M € de salaires des collaborateurs au siège et en Délégations
- 85 recrutements en CDD, CDI et alternants



## POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 2,2 M € d'engagement sociétal (mécénat et partenariats non commerciaux)



## POUR L'ENVIRONNEMENT

- 31,5 M € de financements pour la transition environnementale

## UNE PROXIMITÉ CONSTANTE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La CASDEN Banque Populaire mène directement un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs (État, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux par exemple. Elle forme ses Administrateurs, consulte ses Sociétaires et ses collaborateurs.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>SOCIÉTAIRES</b><br><b>PARTICULIERS ET ORGANISATIONS ESS<br/>PERSONNELS FONCTION PUBLIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaires offre CASDEN</li> <li>• Détention de Parts Sociales</li> <li>• Assemblées générales, newsletters</li> <li>• Contrôle du respect des règles de conformité et déontologie dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente</li> <li>• Mesure de la satisfaction</li> <li>• Gestion des réclamations et médiation</li> </ul> |  <b>MILITANTS</b><br><b>DÉLÉGUÉS ET CORRESPONDANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation institutionnelle de la CASDEN</li> <li>• Relais d'information</li> <li>• Participation aux permanences</li> <li>• Formation</li> <li>• Réunions militantes et événements</li> </ul>                                  |  <b>ADMINISTRATEURS</b><br><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION<br/>COMITÉS SPÉCIALISÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation par la Fédération Nationale des Banques Populaires</li> <li>• Participation aux conseils d'administration et comités</li> </ul>                                           |  <b>COLLABORATEURS</b><br><b>COLLABORATEURS DE LA CASDEN<br/>ET DE SES FILIALES<br/>REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL<br/>ET SYNDICAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comités spécifiques</li> <li>• Supports d'information internes</li> <li>• Réseau féminin, gestion des talents</li> <li>• Objectifs stratégiques</li> <li>• Accueil de stagiaires et d'étudiants en alternance</li> </ul> |
|  <b>FOURNISSEURS ET<br/>SOUS-TRAITANTS</b><br><b>ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SERVICES<br/>ENTREPRISES DU STPA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations et appels d'offres</li> <li>• Charte achats responsables</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |  <b>ASSOCIATIONS ET ONG</b><br><b>PARTENAIRES : ASSOCIATIONS, ONG,<br/>FONDACTIONS, MUTUELLES, SYNDICATS<br/>DE LA FONCTION PUBLIQUE, ÉCOLES ET<br/>UNIVERSITÉS, INSTITUTS DE RECHERCHE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de projets</li> <li>• Échanges réguliers</li> <li>• Mécénat de compétences</li> </ul> |  <b>ACTEURS INSTITUTIONNELS,<br/>FÉDÉRATIONS, RÉGULATEURS</b><br><b>INSTANCES DE RÉGULATION FINANCIÈRE,<br/>FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE,<br/>ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES, ORSE,<br/>GLOBAL COMPACT, ESG, EACB...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Via le Groupe BPCE et la FNBP</li> </ul> |  <b>ORGANISME TIERS<br/>INDÉPENDANT</b><br><b>COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission d'informations et de documents pour audit</li> <li>• Dialogues réguliers</li> </ul>                                                                                                                                                                                 |

## L'ENGAGEMENT COOPÉRATIF & RSE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

### LA CASDEN BANQUE POPULAIRE S'EST DOTÉE D'UNE STRATÉGIE COOPÉRATIVE & RSE AMBITIEUSE

Le Comité RSE de la CASDEN Banque Populaire, mis en place en 2018, contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de RSE et fait des préconisations au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette stratégie, la CASDEN Banque Populaire a obtenu la labellisation LUCIE 26 000 en novembre 2019, sur la base d'un audit réalisé par Bureau Veritas. Label de référence en matière de RSE en France, aligné sur la norme internationale de la responsabilité sociétale (RSE), l'ISO 26000, cette distinction démontre l'engagement de la CASDEN dans une véritable démarche de respect de toutes ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, partenaires...) conformément aux principes du développement durable.

Par l'obtention de ce label, la CASDEN Banque Populaire est engagée dans une démarche structurante d'amélioration continue sur 3 ans, pour devenir plus responsable.

Le suivi des actions de RSE est assuré par un référent dédié, au sein de la Direction Communication Groupe et Développement Durable (1 ETP est consacré à la RSE). La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la CASDEN Banque Populaire.

Preuve de cet engagement, des critères RSE sont intégrés dans le calcul de l'accord d'intéressement.

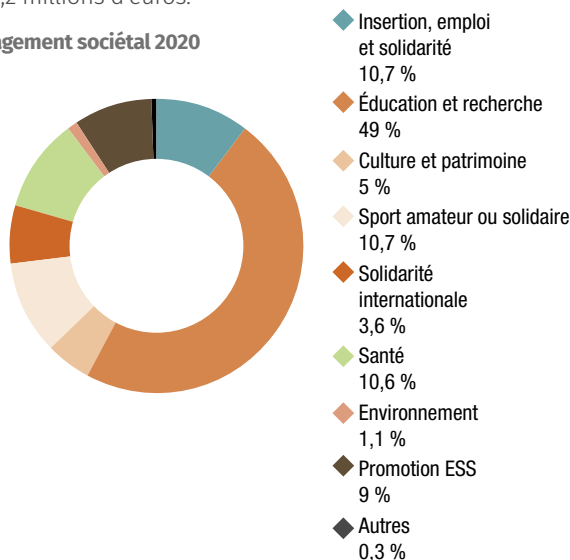
L'engagement en termes de mécénat de la CASDEN Banque Populaire s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaires.

## L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau Banques Populaires lui permettant de rendre compte auprès de ses Sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondée sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la Banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du Groupe BPCE. En 2020, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la CASDEN Banque Populaire s'est élevée à 4,5 millions d'euros.

La CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la Fonction publique, est fortement engagée auprès du monde de l'éducation, mais aussi dans les domaines de la recherche, de la solidarité, de la santé, du sport, etc. En 2020, son engagement sociétal s'élève à près de 2,2 millions d'euros.

Engagement sociétal 2020



## ENCOURAGER L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE

Fidèle à ses origines, la CASDEN Banque Populaire contribue au développement d'outils pédagogiques permettant d'accompagner les enseignants dans l'animation de leur classe et leur métier.

En partenariat avec la Fondation La main à la pâte, la CASDEN Banque populaire soutient et diffuse des outils multimédias (simulateur bilan carbone, cartes interactives, etc.) pour échanger en classe sur le rapport spécial du GIEC « climat, océan, et cryosphère ». Elle diffuse également un guide vulgarisant ce rapport pour les classes.

La CASDEN Banque Populaire soutient depuis la première édition et participe au jury de « Ma thèse en 180 secondes », organisé par la Conférence des présidents d'université (CPU) et le CNRS. Ce concours favorise la vulgarisation de la recherche auprès du grand public, en imposant à des chercheurs un temps de parole limité pour présenter leurs travaux de façon claire et ludique. La CASDEN Banque Populaire et la Fondation de l'Avenir ont par ailleurs remis la « Bourse du Chercheur 2020 » au Docteur Pierre-Antoine Faye pour ses travaux de recherches appliquées sur la régénération de l'endothélium cornéen à base de cellules souches.

## PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire souhaite montrer son engagement pour le rayonnement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La CASDEN Banque Populaire et Sciences Po Paris ont, par ailleurs, lancé en 2015 une plateforme d'économie sociale et solidaire au sein de l'École des affaires internationales (PSIA). La CASDEN Banque Populaire continue à soutenir le développement de ce projet pilote d'innovation pédagogique sur l'ESS, au travers d'un enseignement transversal, ouvert à tous les étudiants de Sciences Po.

En partenariat avec l'ESPER, la CASDEN Banque Populaire soutient l'opération « Mon ESS à l'École », qui propose aux classes de collège et lycée de parcourir toutes les étapes de création d'un projet entrepreneurial en ESS, de la définition de son utilité sociale à la production d'un bien ou d'un service. Les valeurs d'égalité, de coopération et de solidarité, ainsi que les principes de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée qui caractérisent l'ESS concourent, une fois mis en pratique, à la formation de citoyens responsables.

## ACCOMPAGNER LES FONCTIONNAIRES AU QUOTIDIEN

Dans une volonté d'accompagner tous les agents de la Fonction publique dans leur métier et d'être à leur côté au quotidien, la CASDEN Banque Populaire a choisi de soutenir les web-conférences WEKA sur des sujets d'actualité du secteur public. Animées par des experts, ces web-conférences ont traité en 2020 : les impacts de la crise sanitaire, réussir sa mobilité professionnelle, RSE/RSO quel rôle pour les acteurs publics, etc.

La CASDEN Banque Populaire a souhaité montrer sa solidarité dans cette période de crise sanitaire où les agents ont été particulièrement sollicités et en première ligne. Elle a ainsi accordé un don de 100 000 € à la campagne de dons en faveur de la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France pour soutenir les hôpitaux et les EHPAD publics ; un don de 50 000 € à la Fondation CNRS pour développer les projets de recherches sur la Covid 19 et ses impacts ; un don de 50 000 € au ministère de l'Intérieur pour l'achat de masques et de matériels pour les agents ; un soutien matériel et financier de 25 000 € à la Fondation d'Aguesseau pour accompagner les agents du ministère de la Justice.

## LA FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire soutient la Fondation Banque Populaire, qui est l'instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs Sociétaires depuis 1992. Elle soutient des individus talentueux ayant un projet de vie dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art. La Fondation leur apporte une aide financière décisive, mais aussi un accompagnement dans la durée. Les membres experts des jurys, les anciens lauréats, l'équipe de la Fondation constituent un réseau de partage d'expériences et de conseils. Les lauréats de la Fondation illustrent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût de l'innovation. La Fondation véhicule les qualités d'exigence, de combativité, de dépassement de soi, et elle démontre que la réussite est multiple, à la portée de tous. En 2020, la Fondation a ainsi déjà accompagné plus de 850 projets de vie. (Voir le site Internet de la Fondation d'entreprise Banque Populaire : <https://www.fondationbanquepopulaire.fr>).

## PARTENARIATS NATIONAUX

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la FNBP insuffle et porte une politique de partenariats et de mécénat via son fonds de dotation qui a pour priorités d'action l'emploi-insertion par l'entrepreneuriat et le soutien à des chaires de recherche. En 2020, le soutien à l'ADIE – association qui finance, conseille et accompagne des micro-entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité – reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP développe son soutien à des chaires de recherche : financement de projets de recherche sur la gouvernance coopérative avec la Burgundy School of Business, de travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore d'études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. La FNBP est également partenaire de Finances & Pédagogie pour doter les collaborateurs des Banques Populaires d'outils les aidant à détecter et accompagner les clients en fragilité financière. Dans le domaine du « droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'Institut universitaire Varenne.

## LA CASDEN BANQUE POPULAIRE S'INSCRIT DANS LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE BPCE

Les engagements de la CASDEN Banque Populaire s'inscrivent également en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE, TEC 2020<sup>1</sup>, élaboré notamment avec les contributions des Banques Populaires et de leur Fédération. Cette démarche se décline dans 4 domaines (économique, social, sociétal et environnemental) et se traduit au travers de 4 priorités stratégiques :

- Être le groupe bancaire et d'assurance coopératif le plus engagé auprès des clients et des territoires ;
- Être une banque de référence sur la croissance verte et responsable ;
- Concrétiser nos engagements coopératifs et RSE dans nos pratiques internes ;
- Être une banque exemplaire dans ses relations avec ses parties prenantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : <https://Groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>.

La CASDEN Banque Populaire s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la CASDEN Banque Populaire d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

## LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

### L'ANALYSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

Afin d'identifier ses enjeux RSE les plus stratégiques, la CASDEN Banque Populaire s'est appuyée sur les travaux conduits en 2020 sur une analyse de ses principaux risques RSE.

Cette dernière s'est fondée sur la méthodologie d'analyse des risques proposée par le Groupe, issue des travaux de la Direction des Risques et de la Direction RSE. Cette méthodologie a permis de définir :

- Un univers de vingt-et-un risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne. Ils ont été définis en fonction de la réglementation, des pratiques de place, des critères d'évaluation des agences de notation et des standards de RSE et de reporting (ex. : Task Force for Climate) ; chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- Une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité ;
- Une méthodologie d'évaluation des dispositifs de maîtrise de ces risques (DMR).

La cotation de ces risques RSE a été réalisée à partir de celle proposée par le Groupe sur la base d'entretiens avec des experts métiers nationaux et d'ateliers avec des banques du Groupe.

En 2020, une revue de la cartographie des risques existants a été réalisée au sein du Groupe, avec différentes directions de BPCE, les Fédérations ainsi que des établissements du Groupe. L'objectif a été d'étudier l'ensemble des éléments d'actualité qui pouvaient avoir un impact sur la cartographie des risques extra-financiers.

Suite aux travaux menés cette année, cette cartographie a ensuite été étudiée et mise à jour par les experts métiers de la CASDEN Banque Populaire et validée par le Comité de direction.

Suite à cette revue, la matrice des risques a évolué :

- Dans la catégorie « Fonctionnement interne » : un risque renommé et cotation modifiée. Le risque dénommé en 2019 « Exposition aux risques physiques du changement climatique » est devenu « Exposition aux risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques ». Pour tenir compte de la pandémie actuelle, mais aussi de l'accentuation des phénomènes climatiques violents, la cotation de ce risque a été modifiée : il est passé de faible à plus de 3 ans à fort à moins de 3 ans ;
- Dans la catégorie « Gouvernance » : la gravité du Risque Éthique des Affaires a été ramenée de fort à moyen ;
- Dans la catégorie Produits et Services : le « Risque ESG » a été intégré à cette catégorie. Il était classé dans la catégorie Gouvernance les années précédentes.

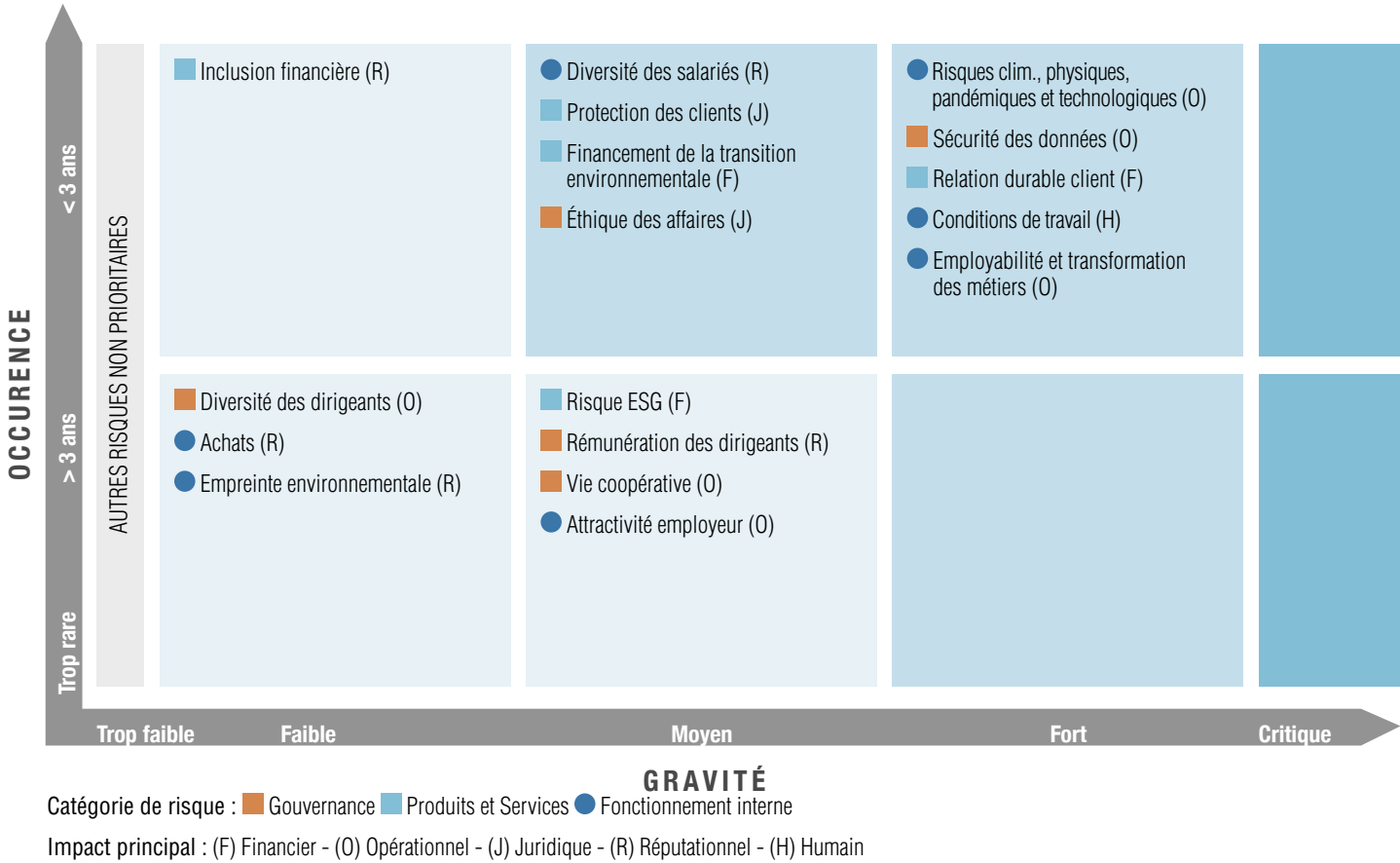
L'analyse finale fait émerger 9 risques bruts prioritaires sur 17 risques bruts auxquels la CASDEN Banque Populaire est exposée.

Quelques éléments clés en ressortent :

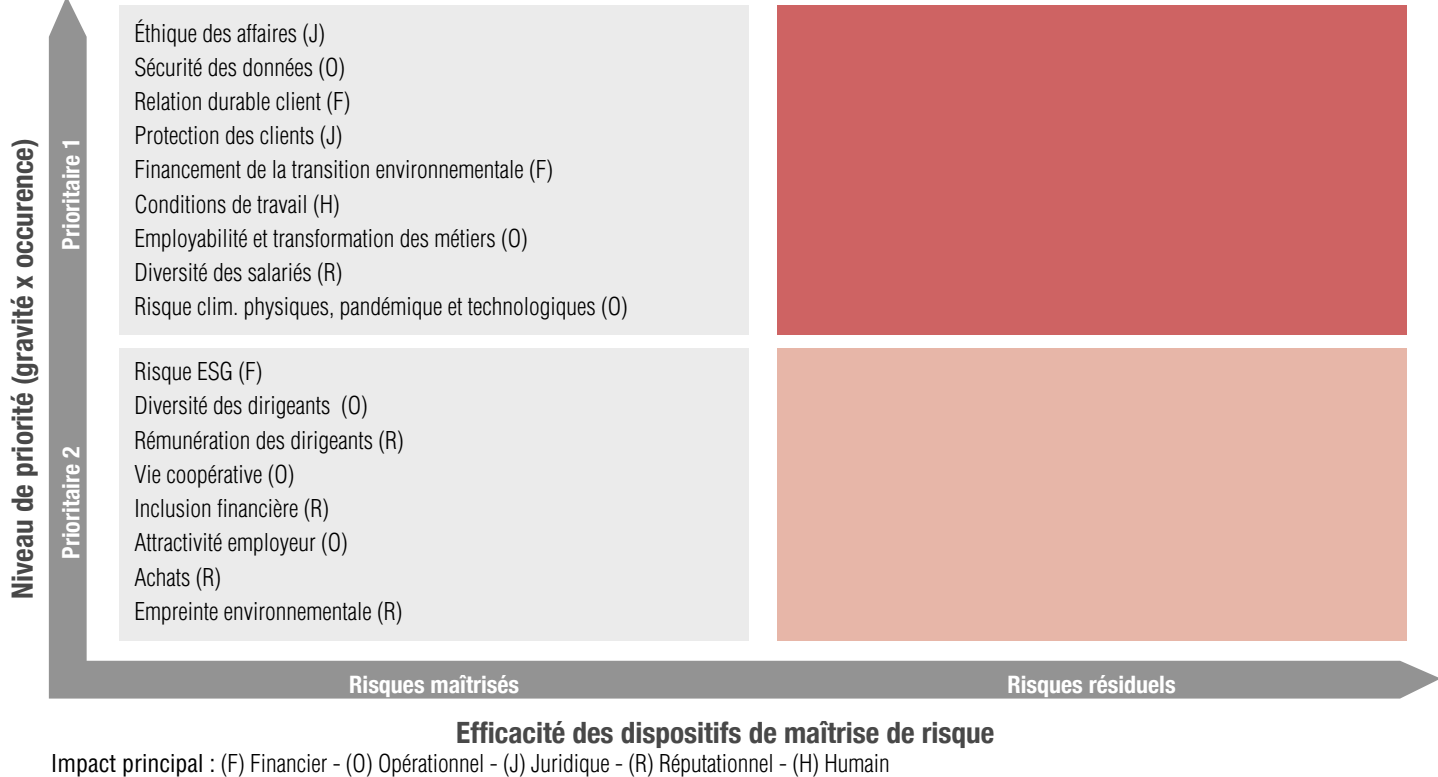
- L'analyse conduite n'a pas fait émerger de risques RSE critiques ;
- L'analyse conduite n'a pas fait émerger de risques RSE résiduels ;
- Les risques bruts prioritaires pour la CASDEN Banque Populaire sont majoritairement des enjeux relatifs à son cœur de métier.

<sup>1</sup> Document disponible à l'adresse suivante : <https://newsroom.Groupebpce.fr/assets/pdf-slides-plan-strategique-Groupe-bpce-tec-2020-9631-7b707.html?lang=fr>

Cartographie des risques RSE bruts de la CASDEN Banque Populaire



Cartographie des risques RSE nets de la CASDEN Banque Populaire



| Catégorie de risque    | Priorité <sup>1</sup> | Risques Extra-financiers                               | Définition                                                                                                                                                                                                            | Page |
|------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| PRODUITS ET SERVICES   | 1                     | RELATION DURABLE CLIENT                                | Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients                                                                                                                                                  | 40   |
|                        | 1                     | FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE          | Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale                                                                                                                      | 41   |
|                        | 1                     | PROTECTION DES CLIENTS                                 | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client                                                 | 42   |
|                        | 2                     | INCLUSION FINANCIÈRE                                   | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique                                                                                                                             | 44   |
|                        | 2                     | RISQUES ESG                                            | Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement                                                                                  | 45   |
| FONCTIONNEMENT INTERNE | 1                     | RISQUES CLIM. PHYSIQUES, PANDÉMIQUES ET TECHNOLOGIQUES | Conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs. | 46   |
|                        | 1                     | EMPLOYABILITÉ ET TRANSFORMATION DES MÉTIERS            | Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers                                                                                                                | 48   |
|                        | 1                     | DIVERSITÉ DES SALARIÉS                                 | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise                                                                                                                    | 49   |
|                        | 1                     | CONDITIONS DE TRAVAIL                                  | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés                                                                                                                                                          | 51   |
|                        | 2                     | ATTRACTIVITÉ EMPLOYEUR                                 | Difficulté d'attraction des talents dans un marché compétitif                                                                                                                                                         | 52   |
|                        | 2                     | ACHATS                                                 | Relation non durable avec les fournisseurs et sous-traitants                                                                                                                                                          | 53   |
|                        | 2                     | EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE                             | Contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre du fait du fonctionnement de la banque                                                                                                   | 54   |
| GOUVERNANCE            | 1                     | ÉTHIQUE DES AFFAIRES                                   | Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information                                                                         | 56   |
|                        | 1                     | SÉCURITÉ DES DONNÉES                                   | Protection contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité                                                                    | 59   |
|                        | 2                     | DIVERSITÉ DES DIRIGEANTS                               | Manque d'indépendance et de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance                                                                                                                     | 61   |
|                        | 2                     | VIE COOPÉRATIVE                                        | Participation insuffisante des Sociétaires, manque de formation des élus, incompréhension du modèle coopératif par le régulateur, les clients et la société civile dans son ensemble                                  | 62   |
|                        | 2                     | RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS                           | Non intégration de critères extra-financiers et de long terme dans la rémunération des dirigeants                                                                                                                     | 64   |

<sup>1</sup> Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Pour l'exercice 2020, le périmètre de la DPEF concerne les entités suivantes :

- . CASDEN Banque Populaire
- . Parnasse Garanties

LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUE PRODUITS ET SERVICES

PRODUITS ET SERVICES

RELATION DURABLE CLIENT

Table with 6 columns: RISQUE PRIORITAIRE, Description du risque, Indicateur clé de performance, 2020, 2019, 2018, Évolution 2019-2020, Ambition. Row 1: NPS (Net Promoter Score) client annuel et tendance.

Indication méthodologique :
- Le degré de recommandation est estimé par les clients à l'aide d'une note de 0 à 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE à des parents, amis ou à des relations de travail ? ».
- La note ainsi attribuée donne la possibilité de segmenter les clients en trois groupes :
- Promoteurs (notes de 9 et 10) / Neutres (notes de 7 et 8) / Détracteurs (notes de 0 à 6)
- L'objectif est au final de calculer le Net Promoter Score (NPS) qui correspond à la différence entre les parts de clients promoteurs (notes de 9 et 10) et détracteurs (notes de 0 à 6).

POLITIQUE QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT

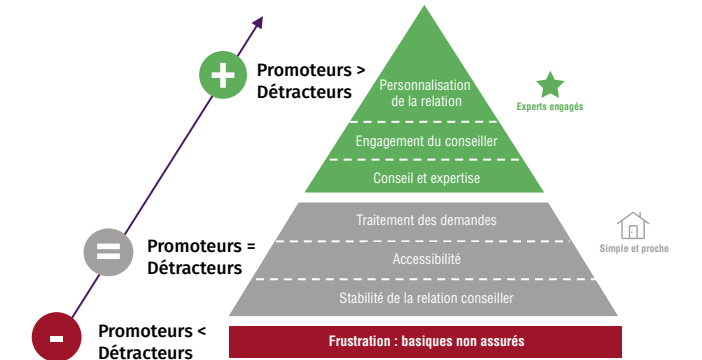
L'ambition de la CASDEN Banque Populaire est de proposer une expérience à ses Sociétaires dans les meilleurs standards du marché. Le NPS (Net Promoteur Score, indice de recommandation) est l'indicateur qui permet de l'évaluer. Le NPS de la CASDEN Banque Populaire se positionne parmi les meilleurs du marché bancaire français (NPS moyen des entreprises du secteur bancaire à 0 sur 2020).
Pour assurer une entière objectivité, les dispositifs d'écoute de la CASDEN Banque Populaire sont sous-traités auprès d'instituts d'études : à savoir Kantar TNS et MOAI The Links. Ces dispositifs permettent d'interroger ses clients sur l'ensemble de l'expérience vécue avec la CASDEN Banque Populaire ou plus spécifiquement sur certains moments clés : suite à la souscription d'un prêt immobilier, suite à un rendez-vous avec un conseiller en délégation. L'objectif est double : pouvoir se comparer aux autres établissements, mais surtout agir en interne en faveur de la satisfaction de ses Sociétaires.
En termes d'actions, la CASDEN Banque Populaire a lancé à l'été 2020 un Comité Satisfaction interne pour identifier et prioriser des actions d'amélioration du service rendu, notamment au travers d'une meilleure communication vis-à-vis de nos Sociétaires.
Cette année si particulière a également été marquée par la mise en place d'un projet phare de la CASDEN Banque Populaire nommé « OPTIMACS » pour améliorer l'expérience Sociétaire et collaborateur sur le prêt immobilier selon 3 axes :

- Une meilleure réactivité face aux demandes Sociétaires ;
- Un accompagnement plus présent notamment pour les dossiers complexes ;
- Des évolutions digitales élargissant les services disponibles sur casden.fr.

La pleine mise en œuvre d'OPTIMACS a été perturbée par les périodes de confinement, les effets positifs de ce projet seront pleinement effectifs sur l'année 2021.

L'ambition de la CASDEN Banque Populaire reste bien de proposer un service fiable, solide, réactif au quotidien, et une expérience génératrice de satisfaction sur tous les canaux de contact avec nos clients, pour se maintenir parmi les meilleurs établissements en termes de satisfaction.

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)²
Le conseiller reste le pilier de la relation, malgré la montée en puissance du canal digital. C'est le conseiller qui détermine la majeure partie du niveau de satisfaction des clients.



Rappel sur le NPS
Recommanderiez-vous votre banque à un proche ?
Les réponses sont échelonnées de 0 à 10 :



Le Net Promoter Score (NPS) représente la différence entre le nombre de promoteurs (note de 9 à 10) et le nombre de détracteurs (note de 0 à 6).

² Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

# FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| RISQUE PRIORITAIRE                                                                                  | FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE                                                    |      |      |                     |                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque                                                                               | Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale |      |      |                     |                                                                                                                                             |
|                                                                                                     | 2020                                                                                             | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif                                                                                                                                    |
| Indicateur clé de performance :<br>Financement de la transition énergétique (en millions d'euros) * | 30                                                                                               | 26   | nc   | 15 %                | Le Groupe CASDEN Banque Populaire s'est engagé à investir 10M € supplémentaires sur trois ans (2019-2021) en faveur de la croissance verte. |

\*montant cumulé depuis 2012

Les attentes des Sociétaires de la CASDEN Banque Populaire évoluent fortement ces dernières années, tout particulièrement sur les attentes environnementales, sociales et sociétales. La CASDEN Banque Populaire suit cette évolution et adapte ses offres.

## FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

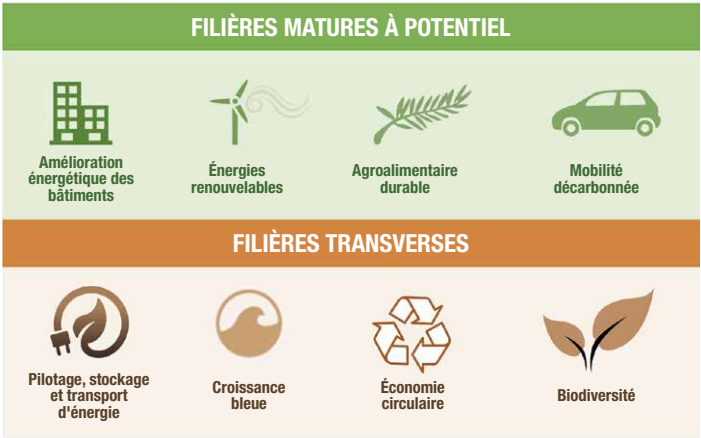
La CASDEN Banque Populaire travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financement. Ses encours de financement de la transition énergétique, au travers des fonds verts, s'élèvent à 30 millions d'euros.

En 2020, en matière de transition énergétique, le Groupe CASDEN Banque Populaire a investi dans Swen Impact Fund for Transition.

Dans le domaine de la gestion de ses portefeuilles de placement sous forme de titres, la CASDEN Banque Populaire a formalisé une politique d'investissement sectorielle dans le cadre de sa stratégie RSE 2019-2021 et en coordination avec le Comité RSE, et la soumettra pour validation de son Conseil d'Administration en 2021.

Elle s'appuie également sur les travaux du Groupe BPCE qui, dès 2018, a mené des plans d'action avec les principaux marchés (particuliers, entreprises, immobilier, agriculture...) pour identifier les points de convergence entre enjeux RSE et enjeux commerciaux. Ce travail a conduit au lancement d'actions visant le développement du marché du financement de la croissance verte. Ces actions ont été axées autour de différents enjeux en fonction de la situation de chaque marché : acculturation, formation, offre, distribution, communication.

Ce travail a également permis de restructurer la vision du Groupe autour de 4 filières majeures de transition énergétique et écologique, et de 4 filières transversales.



En 2017, les travaux conduits par le Groupe BPCE ont permis de fixer un objectif ambitieux et structurant dans le cadre de son projet stratégique : sur la période 2018-2020, augmenter de 50 % l'encours d'épargne responsable, dépasser 10 milliards d'euros d'encours de financement sur la croissance verte, et émettre pour compte propre deux émissions financières green bonds et sustainable bonds s'appuyant sur des projets identifiés et financés au sein des territoires.

## LES SOLUTIONS AUX PARTICULIERS

La CASDEN Banque Populaire distribue des prêts éco-PTZ, des prêts réglementaires qui sont destinés à financer des travaux améliorant la consommation énergétique des logements.

### Crédits verts : production en nombre et en montant

|         | 2020          |        | 2019          |        | 2018          |        |
|---------|---------------|--------|---------------|--------|---------------|--------|
|         | Encours (M €) | Nombre | Encours (M €) | Nombre | Encours (M €) | Nombre |
| Éco-PTZ | 1,545         | 414    | 2,614         | 706    | 4,203         | 910    |

Dans le cadre du nouvel outil d'instruction des prêts consommation, la CASDEN Banque Populaire distribue des PREVair et AUTOVair depuis octobre 2020.

## RÉGLEMENTATION & TAXONOMIE

Les régulateurs et superviseurs bancaires ont accru leurs consultations et publications en matière climatique, environnementale et plus largement ESG en 2020.

L'ACPR a publié en mai le rapport sur les « bonnes pratiques en matière de gouvernance et gestion des risques climatiques ».

De plus, la BCE a soumis à consultation son premier « guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement » en mai, et a publié la version définitive six mois plus tard en novembre 2020, pour une entrée en vigueur à compter de la date de sa publication. Il était joint à un rapport sur les publications des institutions sur les risques liés au climat et à l'environnement : les pratiques observées et améliorations attendues par le superviseur.

Enfin, l'ABE a soumis en novembre 2020 à consultation pour publication finale en juin 2021, conformément à l'article 98(8) de CRDV, le rapport sur la gestion et la supervision des risques ESG.

En fin d'année 2020, les actes délégués concernant la taxonomie européenne ont été adoptés. La taxonomie européenne est une classification des activités économiques durables, permettant dès 2022 la transparence et la comparabilité en termes de durabilité dans l'univers bancaire et financier. Cet outil est central dans le plan d'action européen de la finance durable, et le Groupe BPCE a participé à plusieurs exercices de place sur l'application de la taxonomie.

La Fédération bancaire européenne (FBE) et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI) lancent un projet visant à évaluer dans quelle mesure la taxonomie de l'UE sur les activités durables pourrait être appliquée aux produits bancaires. L'objectif du projet est de :

- Fournir une évaluation de faisabilité de haut niveau de la taxonomie de l'UE aux produits bancaires de base ;
- Partager les meilleures pratiques ;
- Développer des cas d'utilisation le cas échéant ;
- Émettre des recommandations sur la base des résultats du projet

Un groupe de travail, composé de 25 banques dont le Groupe BPCE fait partie, travaille à l'élaboration de ces lignes directrices.

Le récent programme de travail de l'Autorité bancaire européenne - ABE sur le financement durable a engagé l'agence à mettre au point un test de stress spécifique lié au climat. En cette année 2020, une première étape est engagée. Il s'agit d'une analyse de sensibilité volontaire axée sur les risques de transition. Cette analyse de sensibilité permettra de mieux comprendre les vulnérabilités aux risques climatiques.

Le Groupe BPCE anticipe dès maintenant l'application de cette taxonomie, et travaille sur l'intégration des critères et seuils précis et spécifiques aux activités actuellement couvertes dans les systèmes d'information utilisés au sein du Groupe.

## DANS LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Il s'agit d'accompagner au changement les collaborateurs afin de faciliter l'intégration de notions parfois nouvelles. Le Climate Risk Pursuit est une déclinaison du Risk Pursuit, quiz de sensibilisation aux risques bancaires rassemblant 200 questions sur 4 thèmes (risques de crédit, financiers et non financiers et environnement bancaire) à destination des collaborateurs des Banques Populaires, Caisses d'Épargne et filiales.

Cet outil de formation interactif a été développé par le Groupe BPCE. Cet outil vise à sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe aux risques climatiques, à leurs impacts et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce module de formation interactive, accessible sur la plateforme de formation du Groupe, fonctionne sous forme de quiz ludique. Cet outil est obligatoire pour les « preneurs de risques matériels (MRT) ». À fin novembre 2020, plus de 18 000 collaborateurs du Groupe BPCE se sont inscrits à ce module, et près de 6 000 ont validé leur statut d'apprenant, pendant que près de 2 000 sont en cours. Cette couverture est encourageante, car les accès à ce module n'ont été ouverts qu'à partir de juillet 2020.

Une formation plus poussée sur les risques climatiques est en cours de développement. Sous forme de cours en ligne, elle s'adressera également à l'ensemble des collaborateurs, et plus spécifiquement à la filière Risques et Engagement.

## PROTECTION DES CLIENTS

| RISQUE PRIORITAIRE                                                                                              | PROTECTION DES CLIENTS                                                                                                                                                |                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Description du risque                                                                                           | Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client |                                                                                   |                                                                                   |                     |
|                                                                                                                 | 2020                                                                                                                                                                  | 2019                                                                              | 2018                                                                              | Évolution 2019-2020 |
| <b>Indicateur clé de performance :</b><br>Mise à jour annuelle de la cartographie des risques de non-conformité | aucun risque fort ni critique concernant les règles de protection de la clientèle                                                                                     | aucun risque fort ni critique concernant les règles de protection de la clientèle | aucun risque fort ni critique concernant les règles de protection de la clientèle | stable              |

La CASDEN Banque Populaire procède chaque année, au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N sur N-1, à la mise à jour de sa cartographie des risques de non-conformité. Cette évaluation s'effectue sur 12 risques agrégés traitant notamment de la protection de la clientèle, la vie des produits. Chaque risque de non-conformité auquel l'entité est exposée fait l'objet d'une évaluation. Comme pour l'année 2019, la cotation de la cartographie des risques de non-conformité de l'exercice 2020 ne révèle aucun risque fort ni critique concernant les règles de protection de la clientèle. La CASDEN Banque Populaire maintient un dispositif de maîtrise de risque efficace sur ces sujets.

La CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

### MARKETING RESPONSABLE ET PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CLIENTS

Le Groupe BPCE veille aux intérêts de ses clients à travers la mise en place de comités de validation des nouveaux produits, services et processus de vente et de leur évolution.

Depuis 2010, une procédure de validation des nouveaux produits et services bancaires et financiers a été mise en place par le Groupe BPCE. Cette procédure vise à assurer d'une part, une maîtrise des risques liés à la commercialisation des produits et services et à la

mise en place des nouveaux processus de vente (digitalisation...), et d'autre part, la prise en compte des diverses exigences réglementaires visant à protéger les intérêts de la clientèle ainsi que les données personnelles. La validation repose sur la contribution des différents experts et métiers compétents au sein de BPCE. Elle constitue un préalable à la présentation en comité de validation des établissements du Groupe en vue de sa mise en marché, ou de son développement lorsqu'il s'agit d'un processus de vente. Le dispositif d'agrément a fait l'objet d'une refonte en 2020 avec la tenue d'un premier COVAMM (Comité de Validation des Mises en Marché) le 18 septembre.

À son niveau, la CASDEN Banque Populaire a également déployé un dispositif de validation de nouveaux produits calqué sur le modèle Groupe, qui veille au respect des principes réglementaires liés à la protection de la clientèle et à la commercialisation des produits.

### CONFORMITÉ DES SERVICES D'INVESTISSEMENT ET DE L'ASSURANCE (AU NIVEAU DE BPCE)

En matière de surveillance des produits bancassurance, cinq comités se sont tenus au T4 2020 : Banque au quotidien BTC, crédits BTC, épargne bancaire BTC, assurance non vie, produits bancaires BTB. L'objectif de ces comités est d'assurer un suivi permanent de la commercialisation des produits tout au long de leur cycle de vie afin de garantir que les intérêts, les objectifs et les caractéristiques du

client initialement visés lors de leur agrément continuent à être dûment pris en compte.

Concernant le périmètre des services d'investissement, le dispositif de commercialisation tient compte des obligations résultant de la directive et du règlement européen sur les marchés d'instruments financiers (MIF2), de la Directive sur la distribution d'assurance (DDA) et de la réglementation PRIIPs. La remédiation s'est poursuivie depuis l'entrée en application de ces réglementations. La gouvernance et la surveillance des produits introduits par MIF2 et DDA se sont traduites par la mise en place :

- D'un comité de validation des portefeuilles modèles relatifs aux instruments financiers piloté par BPA : suivi de la performance des poches d'actifs risqués, revue macroéconomique, analyses et perspectives des allocations... ;
- D'un comité de gouvernance et de surveillance des produits avec les producteurs : échanges d'informations entre producteurs et distributeurs, suivi des réclamations et de la stratégie de distribution en lien avec les reportings des ventes, évolution sur les produits, protection des investisseurs... Ce comité pour 2020 a eu lieu le 2 octobre.
- De la délivrance d'une information client claire, exacte et non trompeuse.

La CASDEN Banque Populaire n'est pas prestataire de services d'investissement.

Concernant le périmètre de l'assurance, son activité se limite à la distribution d'assurance emprunteur.

### TRANSPARENCE DE L'OFFRE

La CASDEN Banque Populaire veille à la correcte information du client (affichage en agence, documentation contractuelle, précontractuelle ou commerciale). La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur un guide de conformité (documentation listant les obligations en la matière : norma et fiches « incontournables ») listant l'ensemble des obligations en la matière. Celui-ci est complété par le dispositif de gouvernance produit, garantissant la validation a priori de l'ensemble de la documentation commerciale par la Direction de la Conformité et/ou Juridique.

La conformité veille à ce que les procédures et parcours de vente et les politiques commerciales garantissent, à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et de déontologie ; elle s'assure notamment que le conseil fourni au client est adapté à sa situation et à ses objectifs.

En ce qui concerne les offres RSE (produits environnementaux et produits solidaires et sociaux), le Groupe a mis en place une gamme spécifique au travers des offres de produits financiers. Il est à noter que depuis 2018, plusieurs consultations européennes liées à la finance durable et à l'intégration des critères ESG (en particulier dans la gouvernance des produits mais également dans le conseil aux clients) ont été lancées. L'AMF a par ailleurs rédigé des doctrines : la position recommandation 2010-05 mise à jour en octobre 2018 et introduisant un dispositif dérogatoire au critère n° 4 pour les produits sur indices à thématiques ESG ; la position recommandation 2020-03 détaille les informations liées à la prise en compte de critères extra-financiers que peuvent communiquer les placements collectifs français et les OPCVM étrangers autorisés à la commercialisation en France (dispositions déclinées sur les différents documents réglementaires et commerciaux.)

### LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Les collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle et à la

clientèle fragile. Une formation au code d'éthique et de déontologie du Groupe a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs et réalisée sur 2019 et 2020. Une formation intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle » a été également effectuée par les collaborateurs en 2020 au sein de notre établissement.

L'ensemble des formations réglementaires réalisées également par les collaborateurs permet de garantir une bonne compréhension des produits et des besoins de nos Sociétaires, dans le respect des règles de la protection de la clientèle.

### L'ENCADREMENT DES CHALLENGES COMMERCIAUX

La conformité Groupe participe à la validation des challenges commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte. Concernant les challenges de la CASDEN Banque Populaire, cette mission est assurée par la Direction de la Conformité locale.

### LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RÉCLAMATION

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> niveau : les conseillers CASDEN Banque Populaire en charge de la relation commerciale et de proximité ;
- 2<sup>e</sup> niveau : le service Réclamations de la banque si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3<sup>e</sup> niveau : le médiateur, si le différend persiste malgré l'intervention du niveau 2 ou si absence de réponse dans un délai de 2 mois.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

### L'INFORMATION DU CLIENT SUR LES VOIES DE RECOURS

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet de la CASDEN ; <https://www.casden.fr/Plan-du-site/Reclamations> et rubrique « Nous contacter » et/ou « Aides et Contacts » - Réclamations ;
- Dans les plaquettes tarifaires ;
- Dans les conditions générales.

### LE PILOTAGE DU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte ;
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

64 % des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.

Le délai moyen de traitement en 2020 était de 11 jours.

|                            | 2020 | 2019 | 2018 |
|----------------------------|------|------|------|
| Délais moyen de traitement | 11 j | 8 j  | 13 j |
| % en dessous des 10 jours  | 64 % | 76 % | 60 % |

## ANALYSE ET EXPLOITATION DES RÉCLAMATIONS

La CASDEN Banque Populaire analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées.

La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail en cours de développement. En 2020, le pourcentage de réclamations pour motif « Information/Conseil » sur le total des motifs de réclamations a été de 9 %.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur Internet, les réseaux sociaux ou les avis clients.

De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le Réseau des Banques Populaires s'est doté d'un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale. La CASDEN Banque Populaire bénéficie depuis 2019 de ce service centralisé, destiné à proposer une solution amiable aux litiges opposant les établissements du réseau des Banques Populaires à leur clientèle non professionnelle.

## INCLUSION FINANCIÈRE

| RISQUE SECONDAIRE     | INCLUSION FINANCIÈRE                                                                      |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique |

### ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION BANCAIRE

#### Des délégations proches et accessibles

Fin 2020, la CASDEN Banque Populaire comptait 108 délégations départementales.

La CASDEN Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 95,4 % des délégations remplissent cette obligation.

#### Réseau de délégations départementales

|                                                                   | 2020   | 2019 | 2018 |
|-------------------------------------------------------------------|--------|------|------|
| <b>Réseau</b>                                                     |        |      |      |
| Délégations départementales                                       | 108*   | 110  | 110  |
| <b>Accessibilité</b>                                              |        |      |      |
| Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005) | 95,4 % | 91 % | 91 % |

\*le calcul précédent tenait compte de deux locaux dans les POM, Nouméa et Tahiti, espaces mis à disposition par les banques partenaires réservés aux délégués mais n'accueillant pas de public.

### ACCOMPAGNER LES CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

La CASDEN Banque Populaire ne distribue que des comptes d'épargne, des crédits et de la caution. À ce titre, afin d'identifier ses clients Particuliers en situation de fragilité financière, elle a mis en place un dispositif de détection du surendettement en établissant des critères adaptés à son activité et à ses produits et services. Ainsi, tous les Sociétaires faisant l'objet d'un deuxième impayé sur une échéance sont détectés comme potentiellement en situation de fragilité financière.

Tous les Sociétaires dont les dossiers ont été déclarés recevables par la commission de surendettement sont également identifiés comme clients fragiles financièrement.

Au 31 décembre 2020, 2 826 clients de la CASDEN Banque Populaire étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation à destination des collaborateurs en contact avec la clientèle a été reconduit sur 2020 : 217 collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire ont été formés notamment dans le cadre des formations sur la directive crédit immobilier, sur des aspects liés à fragilité financière (222 en 2019).

Un support de formation sur la thématique est également diffusé par la Direction des Ressources Humaines, relayé par le Directeur métier aux collaborateurs concernés, dès la prise de fonction, puis tous les cinq ans.

Concernant les collaborateurs des Banques Populaires agissant pour le compte de la CASDEN Banque Populaire, un support de formation sur le dispositif mis en place est également diffusé à ces banques, qui doivent l'intégrer à leur propre support de formation. Le support de formation précise le cadre réglementaire puis le dispositif opérationnel.

### PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

La CASDEN Banque Populaire ne distribuant pas de compte à vue, elle dispose d'une procédure adaptée à ses activités. Elle a mis en place un outil spécifique permettant d'identifier les Sociétaires présentant un deuxième impayé, et ainsi applique sur cette population le dispositif de prévention de risque de surendettement. En effet, ces clients ainsi détectés se voient proposer un entretien téléphonique, afin de faire le point sur les éventuelles difficultés financières et de définir une solution adaptée à leur situation.

La CASDEN Banque Populaire s'investit également en matière de pédagogie bancaire. Via la Fédération Nationale des Banques Populaires, elle est membre de l'association Finances & Pédagogie.

RISQUE ESG

| RISQUE SECONDAIRE     | RISQUE ESG                                                                                                                           |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Non intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement |

La CASDEN Banque Populaire n'est pas concernée, car elle n'a pas de politique sectorielle visant à financer certains secteurs d'activité ayant des impacts RSE. L'activité cœur de cible réside dans l'octroi de crédits aux particuliers destinés à financer des besoins domestiques (crédits consommation et immobiliers). La CASDEN Banque Populaire intervient de manière accessoire auprès d'organisations relevant de l'économie sociale et solidaire (octroi de crédits ou de garanties à des organisations appartenant à son écosystème intervenant dans le domaine de l'éducation, des activités périscolaires, de la culture et de la santé).

Dans le domaine de la gestion de ses portefeuilles de placement sous forme de titres, la CASDEN Banque Populaire a formalisé une politique d'investissement sectorielle (Voir page 41\*).

La CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

INTÉGRATION DE CRITÈRES ESG DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES CRÉDITS GROUPE

Dès 2018, la politique des risques globale du Groupe intègre la prise en compte des risques ESG et notamment les risques liés au changement climatique. Cette politique faitière est déclinée dans les établissements, et au niveau central dans les politiques sectorielles. La prise en compte des risques climatiques est mise à jour, depuis 2019, à chaque revue des politiques sectorielles du Groupe.

POLITIQUES SECTORIELLES

Depuis 2020, chaque secteur de la nomenclature du Groupe fait l'objet d'une analyse des facteurs ESG, permettant d'identifier les secteurs à enjeux forts. Cette revue sectorielle des risques ESG a été réalisée par le CoREFI (Comité des Risques Extra-Financiers, composé des équipes de la RSE et des Risques climatiques) au T1 2020. Cette notation a été validée par le Comité des Normes et Méthodes. La notation du CoREFI a permis une classification sectorielle validée ensuite par le Comité de Veille sectorielle, valable dans l'ensemble des entités du Groupe.

MÉTHODOLOGIE ESG

Le Pôle Risques Climatiques du Groupe BPCE a développé une méthodologie ESG permettant d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des risques jusqu'à l'octroi de crédit. Cette méthodologie a été validée par le Comité des Normes et Méthodes le 12 juin 2020. La méthodologie est adaptée à l'analyse des politiques sectorielles et peut aussi être utilisée pour des analyses individuelles.

Elle se décompose en 5 volets :

- Une note de contexte : présentation des enjeux ESG du secteur et des réglementations françaises et européennes ;
- Des recommandations et points d'attention : mise à disposition d'un tableau synthétisant les vulnérabilités du secteur au regard des critères ESG : (i) Risques climatiques physiques ; (ii) Risques climatiques de transition ; (iii) Risques liés à la perte de biodiversité ou portant atteinte à l'écosystème ; (iv) Risques sociaux et sociétaux, ainsi que (v) les Risques de gouvernance ;

- Des indications quant à l'adhésion aux conventions, standards nationaux ou internationaux : cette partie regroupe les indicateurs, les normes, les labels et les standards en vigueur sur le secteur analysé ;
- Une note extra-financière des principales contreparties du secteur financées par les établissements et filiales accompagnée d'une analyse provenant de ces agences ;
- Une prise en compte de la Taxonomie Européenne.

CRÉATION D'UNE FILIÈRE RISQUES CLIMATIQUES DANS TOUTES LES ENTITÉS DU GROUPE

Une Filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020, avec la nomination d'un correspondant à la CASDEN Banque Populaire issu de la Direction des Risques et Conformité.

Le rôle du correspondant est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du Groupe, afin d'être en mesure de les mentionner auprès du Directeur Risques et Conformité de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du Groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;
- Être le relais local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mises en place des dispositifs ;
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements ;
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

Au travers d'une newsletter mensuelle, d'évènements trimestriels et de journées nationales, l'objectif est d'harmoniser les pratiques tout en conservant une souplesse d'application locale aux règles Groupe. La Filière risques climatiques a été réunie pour la 1<sup>re</sup> fois en septembre 2020.

## LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUE FONCTIONNEMENT INTERNE

## FONCTIONNEMENT INTERNE

## RISQUES CLIMATIQUES PHYSIQUES, PANDEMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

| RISQUE PRIORITAIRE                                                      | RISQUES CLIMATIQUES PHYSIQUES, PANDEMIQUES ET TECHNOLOGIQUES                                                                                                                                                          |      |      |                     |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|-------------------------------------------|
| Description du risque                                                   | Conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs. |      |      |                     |                                           |
|                                                                         | 2020                                                                                                                                                                                                                  | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif                                  |
| Indicateur clé de performance :<br>Taux de conformité au PCA annuel (%) | 90 %                                                                                                                                                                                                                  | NC   | NC   | NC                  | 100 % (participation à l'objectif Groupe) |

## UNE DÉMARCHE DE PLACE

Dès 2007, le Groupe de place Robustesse a souhaité intégrer dans ses hypothèses de travail des scénarii de crises climatiques, sanitaires et technologiques, et préparer les acteurs de la place dans l'hypothèse de la survenance de tels événements.

Les établissements financiers se mobilisent régulièrement en participant à des exercices de grande ampleur, avec pour objectif de tester la résilience collective. Les thématiques climatiques, sanitaires et technologiques sont largement abordées lors de ces événements : la panne électrique en 2008, la préparation à la survenance d'une pandémie en 2009 et la crue de la Seine en 2010 puis en 2016.

Le Groupe BPCE a toujours répondu présent lors de ces rendez-vous.

## UNE PRISE EN COMPTE DE CES RISQUES DANS LA POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Ces scénarii environnementaux sont intégrés dans la politique de continuité d'activité du Groupe, qui invite les établissements à prendre les dispositions nécessaires pour couvrir ce type de situation.

L'actualisation de la politique, début 2019, renforce cette exigence en imposant une analyse de risques systématique, nécessaire à l'identification des facteurs exogènes dépendant du lieu d'exercice des activités.

La CASDEN Banque Populaire a, depuis 2019, procédé à l'identification de ces risques exogènes internes et externes. Les risques exogènes internes ont été intégrés dans le plan de gestion de crise validé en décembre 2020. Les principes de la politique Groupe sont en cours de déclinaison et seront repris dans la procédure de stratégie de continuité de la CASDEN Banque Populaire au cours de l'année 2021.

## UNE RÉALITÉ AU QUOTIDIEN

Les établissements du Groupe sont régulièrement confrontés à des événements climatiques, sanitaires ou technologiques d'ampleurs variables, qu'ils soient nationaux, comme les événements neigeux de 2010, 2013 ou 2018, la tempête Xynthia en 2010, la préparation à la survenance d'une pandémie en 2009 ; de moindre ampleur géographique, comme les inondations récurrentes dans le Sud-Est, les crues de la Seine en 2016 et 2018 ; ou très localisés comme les incidents industriels d'AZF à Toulouse en 2001 ou de Lubrizol à Rouen en 2019, la mise en pré-alerte lors de l'incident sur la centrale nucléaire de Marcoule en 2011 ou l'incident ferroviaire de Brétigny en 2013, qui ont perturbé le quotidien des collaborateurs du Groupe.

Ces exemples retracent les impacts pour la France métropolitaine, auxquels il convient d'ajouter les épisodes climatiques récurrents,

violents et souvent couplés à des impacts technologiques dans les territoires d'Outre-mer, et quelques événements notables pour les implantations à l'étranger.

La CASDEN Banque Populaire a été confrontée à un risque climatique lors des deux épisodes neigeux en janvier 2019. Le dispositif mis en place tenait en une veille et une adaptation des plages horaires de travail. S'agissant du risque de pandémie, dans le cadre de la crise sanitaire toujours en cours, la CASDEN Banque Populaire a renforcé le dispositif depuis le début de cette dernière. Cette crise sanitaire a notamment permis de généraliser le travail à distance pour l'ensemble des métiers dont les activités sont réalisables à distance.

La CASDEN Banque Populaire a finalisé son analyse sur les risques climatique et sanitaire. Celle portant sur le risque technologique sera finalisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## UNE BOÎTE À OUTILS COMPLÈTE

Le Groupe a constitué un socle documentaire qu'il renforce et actualise en permanence, composé de plans et de fiches réflexes.

La 1<sup>re</sup> version du plan pandémie grippale date de 2008 ; la version en cours sera enrichie des enseignements de la crise actuelle.

Des fiches réflexes sont également mises à disposition des établissements dans l'outil d'alerting et aide à la gestion de crise du Groupe. Ont été produites en 2019 des fiches sur la crise sanitaire alimentaire, la canicule, le black-out électrique, les séismes, les inondations soudaines, les tempêtes. Des documents spécifiques aux territoires ultra-marins sont également disponibles sur les cyclones et les typhons. L'année 2020 a été consacrée à ajuster et renforcer les fiches relatives au traitement d'une situation de pandémie. Des fiches devraient prochainement être disponibles sur les thématiques des risques industriels et NRBC.

En complément, le Groupe s'est doté d'un système d'information géographique, déployé pour la première fois lors de la préparation de l'exercice de place de 2016 sur la crue de la Seine.

Cet outil a été progressivement utilisé pour appréhender les différentes natures de risques en rapprochant les cartes officielles des directions régionales et interdépartementales de l'Environnement et de l'Énergie avec la carte des implantations du Groupe. Aux 6 établissements bénéficiant d'une cartographie complète en 2019 (Métropole et Outre-mer), sont venus s'ajouter 4 établissements en 2020. 2 autres établissements disposent également d'une cartographie partielle à ce jour.

Pour les risques climatiques et sanitaires, la CASDEN Banque Populaire met à disposition l'ensemble des fiches réflexes Groupe et

des plans dédiés sur l'outil de gestion de crise, Crisis Care, permettant ainsi une meilleure réactivité des cellules de crise. S'agissant du risque technologique, une analyse est en cours et aboutira à la rédaction de documents d'aide, si nécessaire.

## KPI DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le KPI de continuité des activités est structuré autour de 5 thèmes :

- La gouvernance du dispositif de continuité d'activité, qui inclut la préparation des collaborateurs aux situations de crise au travers d'actions de sensibilisation, et la participation à des exercices pour certains d'entre eux ;
- L'analyse de risque, qu'ils soient inhérents ou exogènes aux activités de l'établissement ;
- La mise en œuvre du dispositif qui veille à une adéquation des ressources à mobiliser avec les objectifs de continuité définis ;
- Le contrôle de ce dispositif ;
- Un sujet spécifique dédié au suivi des fournisseurs.

## PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE COVID 19

La Covid 19 est la première crise nécessitant un recours massif, généralisé et persistant aux dispositions de continuité d'activité. Il est déjà possible d'en tirer quelques enseignements, transposables aux autres situations de risques climatiques, sanitaires ou technologiques de grande ampleur.

Le traitement de la crise est largement cadencé par les décisions des pouvoirs publics, d'application quasi immédiate, et qui viennent se substituer pour partie aux modalités définies dans les plans au niveau des agents économiques.

Ceux-ci doivent alors opérer avec une grande agilité afin de se conformer aux directives des pouvoirs publics, comme ce fut le cas avec le confinement généralisé, pour lequel le Groupe a anticipé et renforcé son dispositif d'accès à distance pour ses collaborateurs, et en a profité pour densifier son catalogue d'offres de service clientèle digitales de bout en bout.

De plus, quel que soit le niveau de préparation, qui doit être maintenu au plus haut niveau d'exigence, des décisions gouvernementales, telles que la possible réquisition de certaines catégories de masques, peuvent venir limiter l'efficacité des actions initialement envisagées. Le Groupe n'a toutefois pas attendu cette réquisition pour apporter son stock aux personnels soignants.

## UNE POLITIQUE RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Dans un environnement en pleine mutation, la CASDEN Banque Populaire s'attache à mener une politique responsable de développement des ressources humaines :

- Tant pour réussir l'intégration de nouveaux collaborateurs, que pour garantir l'employabilité de ses salariés ;
- Résolument orientée vers la valorisation des compétences et la réalisation professionnelle des collaborateurs ;
- Respectueuse des personnes dans toutes leurs diversités.

La CASDEN Banque Populaire, comme les autres banques du Groupe BPCE, continue d'évoluer dans un environnement marqué par de profondes transformations tant en termes de relation clientèle, que d'organisation et de métiers. Elle est, en outre, confrontée au contexte démographique caractérisé à la fois par le départ en retraite d'un flux croissant d'actifs et par l'allongement des carrières.

Dans ce contexte, la CASDEN Banque Populaire met en œuvre l'adéquation entre les besoins en compétences métiers et le développement des compétences des salariés, ceci dans une perspective tant d'accès ou de maintien dans l'emploi que de projet professionnel. Les dispositifs de recrutement, d'intégration, de formation et de gestion de carrière sont donc essentiels.

### Répartition de l'effectif par contrat

|                                 | 2020       |              | 2019       |              | 2018       |              |
|---------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                                 | Nombre     | %            | Nombre     | %            | Nombre     | %            |
| <b>CDI y compris alternance</b> | 513        | 90 %         | 531        | 91 %         | 530        | 91 %         |
| <b>CDD y compris alternance</b> | 55         | 10 %         | 54         | 9 %          | 52         | 9 %          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>568</b> | <b>100 %</b> | <b>585</b> | <b>100 %</b> | <b>582</b> | <b>100 %</b> |

*CDI et CDD inscrits au 31 décembre*

Au 31 décembre 2020, l'effectif inscrit de la CASDEN Banque Populaire est de 568 collaborateurs. La part des contrats à durée indéterminée représente 90 % de cet effectif global. Elle est stable depuis 3 ans.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord GPEC du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire accorde une importance particulière au respect des grands équilibres entre les générations de salariés, notamment à travers la gestion de sa pyramide des âges par l'intégration de jeunes de moins de 30 ans, compensant les départs en retraite.

En 2020, la part des jeunes âgés de 18 à 30 ans représente 35 % des embauches en CDI réalisées.

### Répartition des embauches

|                                 | 2020      |              | 2019      |              | 2018      |              |
|---------------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
|                                 | Nombre    | %            | Nombre    | %            | Nombre    | %            |
| <b>CDI y compris alternance</b> | 26        | 21 %         | 34        | 35 %         | 26        | 36 %         |
| <b>CDD y compris alternance</b> | 59        | 69 %         | 62        | 65 %         | 46        | 64 %         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>85</b> | <b>100 %</b> | <b>96</b> | <b>100 %</b> | <b>72</b> | <b>100 %</b> |

*CDI et CDD inscrits au 31 décembre*

La CASDEN Banque Populaire mène également une politique dynamique en faveur de l'alternance. L'accueil des jeunes dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage est un élément clé de la politique des Ressources Humaines de la coopérative. Sa politique lui permet également de se créer un vivier de jeunes collaborateurs, disposant de compétences avérées et en lien avec les besoins et ambitions de développement de l'entreprise.

Depuis 3 ans, le nombre moyen d'étudiants en alternance est supérieur à l'obligation légale de recrutement instaurée par la réforme de 2014 sur l'apprentissage. Alors qu'il n'était que de 5,6 % en 2016, il atteint près de 7 % depuis 2 ans. La CASDEN Banque Populaire continue de répondre à l'objectif légal, tout en accompagnant ces jeunes vers un emploi durable quand les opportunités le permettent.

Outre sa politique d'emploi externe permettant d'attirer les profils nécessaires au niveau d'expertise grandissant des métiers bancaires et assurantiels, la CASDEN Banque Populaire souhaite fidéliser ses salariés en leur offrant des perspectives d'évolution, au moyen notamment de l'accès à la mobilité interne. En 2020, près d'1 recrutement en CDI sur 2 est réalisé via la mobilité interne (45 %).

Ce dynamisme est accompagné d'une politique formation permettant l'acquisition de nouvelles compétences et garantissant l'employabilité des collaborateurs.

| RISQUE PRIORITAIRE                                                 | EMPLOYABILITÉ ET TRANSFORMATION DES MÉTIERS                                                             |      |      |                     |                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque                                              | Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers. |      |      |                     |                                                                                 |
|                                                                    | 2020                                                                                                    | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif                                                                        |
| <b>Indicateur clé de performance :</b><br>Taux de mobilité interne | 45 %*                                                                                                   | 41 % | 68 % | + 4 points          | Tendre vers 1 poste sur 2 pourvu par la mobilité interne (poste diffusé en CDI) |

\*Hors programme Optimacs

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'investissement dans la formation professionnelle est un moyen essentiel pour accompagner les collaborateurs dans l'évolution de leur emploi et développer leurs compétences, en adéquation avec les besoins et ambitions stratégiques de l'entreprise.

Dans la continuité du plan stratégique, les grandes orientations de la formation professionnelle ont pour objectif principal de positionner la CASDEN Banque Populaire comme la banque référente de la Fonction publique. L'engagement et les compétences des salariés associés à son modèle coopératif constituent ses meilleurs atouts pour ancrer son développement et son attractivité.

Depuis plusieurs années maintenant, la CASDEN Banque Populaire est confrontée à l'évolution des attentes et comportements de ses Sociétaires. Elle doit s'adapter aux profondes transformations du secteur bancaire et faire face aux mutations technologiques, notamment à la digitalisation.

Le plan de développement des compétences 2020 s'est attaché à soutenir l'employabilité des collaborateurs impactés par ces transformations de métiers et d'organisation en accompagnant les grands programmes structurants, notamment celui relatif à la refonte du parcours crédit consommation ou encore celui du parcours immobilier.

Les orientations de la formation professionnelle ont ainsi été construites autour de 3 axes :

- Soutenir l'employabilité dans ce contexte de transformation ;
- Développer les bonnes attitudes et les bons comportements ;
- Accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel.

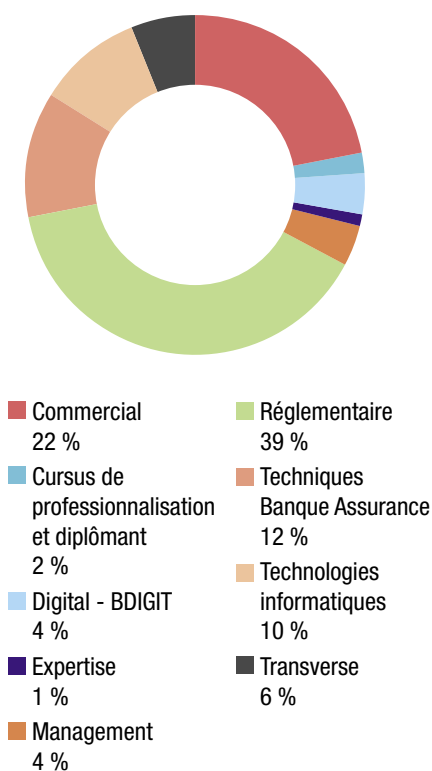
Néanmoins, en 2020, la crise sanitaire de la Covid 19 a bousculé la bonne exécution du plan de développement des compétences, et imposé de prioriser les actions nécessaires à la poursuite de l'activité. Dans le même temps, les formats pédagogiques ont été adaptés au contexte et aux nouveaux modes de travail à distance.

Malgré ce contexte sanitaire inédit, la CASDEN Banque Populaire a consacré 3,52 % de sa masse salariale à la formation continue, se situant ainsi au-delà de l'obligation légale de 1 %. Cela correspond à un volume de 7 904 heures de formation et 92 % de l'effectif formé, soit une stabilité dans l'investissement formation réalisé par la CASDEN Banque Populaire.

### Nombre d'heures de formation par ETP

|                       | 2020 | 2019 |
|-----------------------|------|------|
| Nombre d'heures / ETP | 15 h | 19 h |

### Répartition des heures de formation par domaine



## ASSURER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

| RISQUE PRIORITAIRE                                                     | DIVERSITÉ DES SALARIÉS                                                                             |      |      |                     |                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Description du risque                                                  | Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise |      |      |                     |                                                                    |
|                                                                        | 2020                                                                                               | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif                                                           |
| <b>Indicateur clé de performance :</b><br>Pourcentage de femmes cadres | 54 %                                                                                               | 53 % | 54 % | + 1 point           | 50 %<br>(Accord égalité professionnelle signé le 11 décembre 2017) |

Fidèle à ses valeurs coopératives, la CASDEN Banque Populaire est une banque universelle, ouverte à tous et proche de ses Sociétaires au plus près des territoires.

Il est donc essentiel pour elle de garantir un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun (âge, sexe, origine, ethnité...) en dehors de tout préjugé.

La CASDEN Banque Populaire s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes.

Elle a poursuivi ces objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle femmes/hommes, l'emploi des personnes en situation de handicap, la gestion intergénérationnelle.

### ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une attention particulière pour la CASDEN Banque Populaire.

Afin de contribuer à la mixité et à la parité dans les principaux métiers, la CASDEN Banque Populaire a pris l'engagement de mener des actions concrètes dans les domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

Avec un taux de féminisation s'élevant à 72 % fin 2020, la CASDEN Banque Populaire accorde une place importante à l'égalité professionnelle et à la mixité des emplois. La population des techniciens est féminisée à hauteur de 83 % de l'effectif. Le taux des femmes cadres s'établit à 54 %.

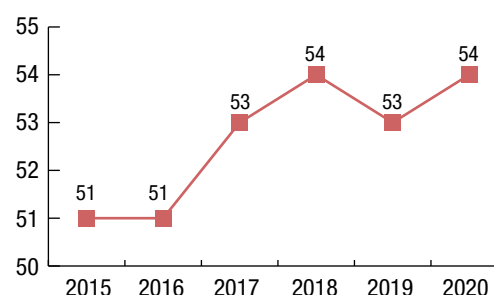
L'ouverture des postes à pourvoir en recrutement externe se fait de manière indifférente aux femmes et aux hommes à compétences, expériences et profils équivalents.

Le recrutement des femmes représente 71 % du total des embauches CDI, CDD dont l'alternance en 2020. La part des recrutements de femmes en CDI représente quant à elle 73 % des embauches en 2020.

Concernant l'accès à la formation professionnelle, la CASDEN Banque Populaire déploie les différents modules du plan de formation en corrélation avec la représentativité des femmes et des hommes dans l'effectif global. En 2020, 71 % des salariés ayant suivi une formation sont des femmes.

À l'instar de nombreuses entreprises du Groupe, la CASDEN Banque Populaire a créé, depuis 2017, son propre réseau féminin « Les Elles de la CASDEN Banque Populaire » qui compte 127 adhérentes fin 2020. De nombreuses actions de sensibilisation, d'entraide et d'animation du réseau ont été menées en 2020 pour soutenir la mobilité interne et/ou externe et renforcer la parité à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise.

### Taux de féminisation de l'encadrement



### Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

|                         | 2020            |               | 2019            |
|-------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
|                         | Salaire médian  | Evolution     | Salaire médian  |
| Femme non cadre         | 32 903 €        | 0,62%         | 32 699 €        |
| Femme cadre             | 50 233 €        | -1,20 %       | 50 844 €        |
| <b>Total des femmes</b> | <b>34 664 €</b> | <b>0,74 %</b> | <b>34 408 €</b> |
| Homme non cadre         | 32 969 €        | 1,60 %        | 32 450 €        |
| Homme cadre             | 55 031 €        | -2,43 %       | 56 404 €        |
| <b>Total des hommes</b> | <b>47 351 €</b> | <b>3,04 %</b> | <b>45 953 €</b> |

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

### Ratio H/F sur salaire médian

|              | 2020           | 2019           |
|--------------|----------------|----------------|
| NON CADRE    | 0,20 %         | -0,77 %        |
| CADRE        | 8,72 %         | 9,86 %         |
| <b>TOTAL</b> | <b>26,79 %</b> | <b>25,12 %</b> |

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les femmes et les hommes est de 26,79. Ce ratio est lié à la structure de la population à la CASDEN Banque Populaire et à la surreprésentation des femmes chez les techniciens.

La CASDEN Banque Populaire reste attentive à la réduction des inégalités. Dans le cadre de l'examen des propositions d'augmentations individuelles de salaire et de changement de niveau, l'ensemble de la ligne hiérarchique, avec l'appui de la Direction des Ressources Humaines, porte une attention particulière sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de telle sorte que les différences sur la base d'une même activité, d'un même métier et d'une même expérience s'amenuisent.

## EMPLOI DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature d'un accord pour la période 2020-2022.

Il s'inscrit dans la continuité des précédents accords, et traduit la volonté des parties prenantes de consolider et d'amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap ;
- L'accompagnement du changement de regard, pour une meilleure inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap ;
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du secteur du travail protégé et adapté via une politique d'achats volontariste.

Cet accord a été conclu dans un contexte particulier, car la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite « loi Pénicaud » de 2018, a modifié en profondeur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Parmi les évolutions actées, voici celles qui ont impacté la CASDEN Banque Populaire en 2020 :

- La suppression dans le calcul du taux d'emploi des unités bénéficiaires liées à la collaboration avec les structures adaptées et protégées. L'achat de produits ou prestations à des entreprises adaptées (EA), établissements de service et d'aide par le travail (ESAT) ou travailleurs handicapés indépendants (TIH) ne contribue donc plus à l'augmentation du taux d'emploi, mais est déduit de la contribution en cas de non-atteinte du taux d'emploi direct ;
- La modification des modalités de décompte des collaborateurs en situation de handicap.

Ainsi, l'impact de ces modifications ne pouvant être mesuré qu'en juin 2021, le taux d'emploi global en 2020 ne peut être que provisoire, et devrait être stable par rapport à 2019 (entre 4 et 5 %), tandis que l'obligation légale d'emploi direct est de 6 %.

En 2020, la CASDEN Banque Populaire poursuit donc ses engagements en faveur de la diversité et la promotion de l'égalité des chances, en déployant une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les salariés en situation de handicap en poste bénéficient d'un accompagnement individualisé dans le cadre des actions de maintien dans l'emploi.

Le recours au secteur du travail adapté et protégé (STPA) est également encouragé, avec l'intégration systématique d'un prestataire spécialisé dans le cadre des appels d'offres réalisés.

Enfin, la CASDEN Banque Populaire poursuit ses actions de sensibilisation. L'action phare de 2020 est la participation au challenge original In2job permettant la rencontre entre recruteurs et candidats en situation de handicap, au travers d'un challenge sportif porté par des handi-athlètes. Pour le Groupe, partenaire de Paris 2024, cet événement a offert l'opportunité de briser les préjugés et de contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap.

## UNE GESTION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Dans le cadre de l'accord GPEC<sup>3</sup> 2018/2020, le Groupe BPCE s'est engagé en faveur du recrutement des jeunes et du maintien en emploi des seniors.

Pour atteindre cet objectif, des actions sont lancées dans différents domaines :

- Les conditions de travail ;
- L'évolution professionnelle ;
- L'aménagement des fins de carrière.

La CASDEN Banque Populaire accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, sans discrimination relative à l'âge, et propose un soutien au moment de leur entrée en retraite, au travers de dispositifs spécifiques.

En 2020, la Banque a ainsi maintenu en emploi les salariés âgés de 55 ans et plus, qui représentent 21 % de ses effectifs. Parmi eux, 19 % ont bénéficié d'actions de formation permettant d'adapter/de développer leurs compétences aux évolutions de leur emploi.

<sup>3</sup> <https://newsroom.Groupebpce.fr/actualites/le-Groupe-bpce-se-dote-d-un-nouvel-accord-rh-pour-developper-les-competences-de-ses-salaries-et-accompagner-son-nouveau-plan-strategique-tec-2020-d72f-7b707.html>

## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

| RISQUE PRIORITAIRE                                                                                         | CONDITIONS DE TRAVAIL                                        |      |      |                     |                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|-------------------------------------------|
| Description du risque                                                                                      | Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés |      |      |                     |                                           |
|                                                                                                            | 2020                                                         | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif                                  |
| <b>Indicateur clé de performance :</b><br>Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail | 9                                                            | 9    | 10   | 0                   | Mettre en œuvre des actions de prévention |

### 2020 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

La survenance brutale de la crise sanitaire a immédiatement été gérée par le Groupe BPCE dans le cadre d'une cellule de crise journalière avec pour axes prioritaires la protection des personnes (salariés et clients), les banques étant contraintes de maintenir leur activité pour soutenir l'économie et assurer le service aux clients.

Des actions fortes de prévention des risques physiques et psychologiques ont été mises en œuvre à la CASDEN Banque Populaire, telles que :

- La mise en place de toutes les mesures barrières avec mise à disposition d'équipements (gel, masques, lingettes) et des protocoles sanitaires de gestion des cas « Covid » ou des cas « contacts » ;
- L'ouverture des délégations avec, dans un premier temps, une relation exclusivement à distance avec nos Sociétaires, puis l'équipement de l'ensemble des délégations permettant le respect des gestes barrières afin de reprendre les rendez-vous en présentiel ;
- La densification du télétravail et la mise en œuvre du travail à distance pour toutes les fonctions qui le permettent ;
- Le renforcement de la communication avec les partenaires sociaux et les salariés sur la situation et sa gestion par l'entreprise, tant sur le plan humain que sur le plan de l'activité.

La CASDEN Banque Populaire n'a pas souhaité recourir aux aides accordées par l'État dans le cadre de l'activité partielle. La rémunération des salariés dans l'impossibilité de travailler a été maintenue en intégralité.

La CASDEN Banque Populaire a accompagné les nouvelles organisations de travail rendues nécessaires par l'impératif de distanciation sociale, a réalisé le suivi et a défini les protocoles. Le site Qualité de Vie au Travail Groupe a été enrichi d'une rubrique spécifique « Covid » pour informer en temps réel et diffuser les outils et les pratiques (confinement, travail à distance, management à distance, gestes barrières, etc.).

Dans le cadre des dispositifs de prévention des risques psychosociaux, une attention particulière a été portée aux conséquences du travail à distance à grande échelle avec la mise à disposition d'une plateforme d'écoute et de soutien psychologique "Pros-Consulte" pour l'ensemble des salariés. La communication et les échanges, via notamment des Flash CASDEN et des Youtube Live, ont été renforcés afin de garder le contact les uns avec les autres.

### AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En concertation avec les partenaires sociaux, la CASDEN Banque Populaire est garante de la qualité de l'environnement professionnel de l'ensemble de ses collaborateurs et de leur sécurité. Elle développe une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT) afin de prévenir des risques et favoriser durablement l'engagement des salariés.

C'est ainsi que les axes de développement de la Qualité de Vie au Travail impulsés par les accords signés en 2016 ont été renforcés en 2020, notamment par l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le droit à la déconnexion, le télétravail et les transformations du travail induites par le digital.

Cette démarche vise à renforcer l'attractivité, à améliorer l'engagement, la motivation professionnelle, la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant qu'à améliorer les conditions de travail.

### CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE - VIE PERSONNELLE

Depuis 2018, la CASDEN Banque Populaire a mis en place une charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

La CASDEN Banque Populaire est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. Les collaborateurs ont notamment la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2020, 21 % des collaborateurs en CDI, dont 96 % de femmes, ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la CASDEN Banque Populaire accompagne les collaborateurs dans leur étape de vie parentale en leur proposant divers services et prestations sociales, telle que l'indemnité liée aux frais de garde des enfants.

#### CDI à temps partiel par statut et par sexe

|                         | 2020       | 2019       |
|-------------------------|------------|------------|
| Femme non cadre         | 86         | 94         |
| Femme cadre             | 17         | 16         |
| <b>Total des femmes</b> | <b>103</b> | <b>110</b> |
| Homme non cadre         | 1          | 1          |
| Homme cadre             | 3          | 4          |
| <b>Total des hommes</b> | <b>4</b>   | <b>5</b>   |

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Afin d'assurer la sécurité, prévenir les risques et protéger la santé des salariés, la CASDEN Banque Populaire dispose du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui inventorie et hiérarchise les risques présents, et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Ce document est accessible à tous et fait l'objet d'une mise à jour dès lors qu'intervient un événement ou une modification significative des conditions de santé, de sécurité ou des conditions de travail. Cette actualisation régulière est un gage d'efficacité dans la prévention des risques. Le DUERP a ainsi été mis à jour à plusieurs reprises en 2020 pour y intégrer notamment le risque de pandémie.

En 2020, 6 déclarations d'incivilité ont été établies. Pour accompagner les collaborateurs qui en feraient la demande, la CASDEN Banque Populaire travaille avec le cabinet Pros-Consulte. Un accompagnement de proximité est également mené par l'intermédiaire de la Direction

des Ressources Humaines et des managers de proximité.

La CASDEN Banque Populaire est dotée d'un CSE et d'une commission santé sécurité et conditions de travail dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Ces instances veillent à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière.

### **RENDRE LES COLLABORATEURS ACTEURS DU CHANGEMENT**

L'implication des collaborateurs dans les grands programmes de transformation de l'entreprise est facilitée par :

- Des pratiques managériales fondées sur l'écoute des collaborateurs et la capacité à donner du sens aux missions confiées ;
- Des méthodes de travail collaboratives, portées par différentes initiatives internes, et bénéficiant souvent de l'accompagnement de la Tribu Agile et de leurs facilitateurs dans l'animation de groupes de travail.

La 3<sup>e</sup> édition de l'enquête d'opinion interne « Diapason » a été déployée en novembre 2020. Cette enquête aborde les thèmes suivants : révolution digitale, nouveaux métiers, management, conditions de travail, gestion des ressources humaines... Les collaborateurs ont l'opportunité d'exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur niveau d'adhésion à la stratégie de la banque et du Groupe.

Pour la CASDEN Banque Populaire, l'engagement des collaborateurs passe notamment par la performance du dialogue social avec les partenaires sociaux. En effet, en phase de concertation, une démarche co-construite a été mise en place avec les délégués syndicaux afin de mieux prendre en compte les orientations de l'entreprise et les aspirations des collaborateurs.

La CASDEN Banque Populaire a signé au cours de l'année 4 accords collectifs qui sont venus compléter le socle conventionnel :

- Dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail, la CASDEN Banque Populaire a renforcé et poursuivi la mise en place du télétravail. Deux avenants à l'accord de base ont été signés à l'unanimité avec les organisations syndicales CFTD, CFTC et CGT. Ils ont permis de prolonger la phase expérimentale jusqu'en 2021 malgré le contexte sanitaire. Plus de 300 collaborateurs ont ainsi opté pour le dispositif de télétravail régulier ;
- En matière de négociation collective annuelle relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, un protocole d'application a été signé pour la mise en place du calendrier des jours fériés, chômés et libres en 2021 ;

- À l'issue des réunions de négociation annuelle obligatoire sur les salaires effectifs pour examiner les mesures salariales de performance individuelle au regard du contexte économique, de l'environnement bancaire, des résultats de l'entreprise et des revendications des organisations syndicales, un accord a été signé pour une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet accord prévoit notamment une refonte partielle des avantages sociaux avec, à titre d'exemple, le remboursement des déplacements domicile/travail et la prise en charge par l'employeur des dépenses à 100 % des transports en commun.

### **RESPECT DES CONVENTIONS DE L'OIT**

Dans le cadre de ses activités en France, la CASDEN Banque Populaire veille au respect des stipulations des conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail) :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (cf. partie « diversité » de ce rapport).

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, la CASDEN Banque Populaire s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation internationale du travail, même si la législation locale l'autorise.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique achat, le Groupe BPCE fait référence à sa politique développement durable et à son adhésion au Global Compact ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant une clause spécifique s'y référant.

## ACHATS

|                              |                                                              |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>RISQUE SECONDAIRE</b>     | <b>ACHATS</b>                                                |
| <b>Description du risque</b> | Relation non durable avec les fournisseurs et sous-traitants |

### POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La politique achat de la CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans celle du Groupe BPCE. Depuis 2018, la charte achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats pour le Groupe BPCE et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, fait partie des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

En 2020, la CASDEN Banque Populaire a actualisé sa procédure achats et y a intégré la charte achats responsables définie depuis 2014.

### DÉPLOYER LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES DANS LE QUOTIDIEN DES ACHATS

La feuille de route RSE et le plan d'action issu du chantier « développer les achats responsables » intégré dans la démarche RSE du Groupe définissent trois objectifs prioritaires : optimiser l'impact environnemental et social des achats, contribuer au développement économique et social des territoires et promouvoir les bonnes pratiques des affaires. Un groupe de travail achats responsables animé par BPCE Achats et composé de représentants achats et RSE permet de mener une réflexion autour de ces trois objectifs et de rendre opérationnel le plan d'action.

La RSE est intégrée :

- Dans la politique achat : développer les achats responsables est un des trois piliers de la politique achats du Groupe ;
- Dans le processus achats : la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans les différents outils du processus achats ;
- Dans la relation fournisseur : une réflexion a été menée sur une manière simple et mesurable d'évaluer la performance RSE des fournisseurs. Un questionnaire d'évaluation de la performance RSE des fournisseurs et de leur offre est à disposition des acheteurs dans le cadre des consultations, afin d'identifier les risques et opportunités RSE de manière volontaire, et d'intégrer cette performance dans l'évaluation globale des fournisseurs ;
- Dans les dossiers d'achats : en incluant des leviers RSE dans les processus de décision. Il est prévu en 2021 de retravailler le questionnaire RSE en vigueur afin de renforcer les aspects environnementaux avec des outils et méthodes associés. Les responsables achats du Groupe sont invités à déployer et relayer cette politique au sein de leur entreprise et de leur panel fournisseurs.

### DÉLAIS DE PAIEMENT

BPCE Achats a mis en place, depuis le mois d'avril, des enquêtes de mesure des délais de paiement des fournisseurs, bimensuelles jusqu'à fin juin puis mensuelles depuis septembre, qui ont permis d'assurer un suivi des délais de paiement.

Par ailleurs, la CASDEN Banque Populaire met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 28 jours en 2020.

BPCE Achats a mis en place un groupe de travail « Délais de paiement Fournisseurs », réunissant acheteurs et comptables de 8 entreprises du Groupe.

Les objectifs de ce Groupe de travail sont les suivants :

- Comprendre les résultats hétérogènes dans le Groupe (dont les organisations et pratiques sont très diverses) ;
- Améliorer la fluidité du processus de traitement des factures ;
- Partager les bonnes pratiques ;
- Réduire les délais d'acheminement et de validation des factures ;
- Réduire le stock de factures datant de + 60 jours ;
- Créer un livre blanc de recommandations (notamment sur les aspects juridiques, organisationnels) et/ou engagements pour l'ensemble des entreprises pour fin 2020.

### SENSIBILISER AUX ACHATS RESPONSABLES

Une plateforme de partage de prestations, de fournisseurs et de bonnes pratiques sous le nom de ONEMAP RSE a été mise à la disposition des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de pouvoir effectuer un sourcing géolocalisé répondant à des critères RSE.

Un évènement sur la thématique des délais de paiement a été organisé au sein de BPCE Achats. Il a permis de partager avec les acheteurs, directions comptables et financières des entreprises du Groupe les règles en matière de paiement, et d'identifier des bonnes pratiques grâce à des témoignages.

### ACHATS AU SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ

Depuis juillet 2010, la filière achats s'est inscrite dans l'ambition de responsabilité sociétale du Groupe BPCE en lançant la démarche PHARE (politique handicap et achats responsables). Elle est portée par les filières achats et ressources humaines pour contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des personnes fragilisées par un handicap, en sous-traitant certaines activités au secteur du travail protégé et adapté (STPA).

## EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

| RISQUE SECONDAIRE     | EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE                                                                                          |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre du fait du fonctionnement de la banque |

La réduction de l'empreinte environnementale de la CASDEN Banque Populaire dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du Groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 10 % d'ici 2020.

La CASDEN Banque Populaire est attentive aux enjeux environnementaux et prend un certain nombre d'engagements en la matière.

### BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La CASDEN Banque Populaire réalise depuis 2010 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol.

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des délégations départementales et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la "vie de bureau" de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions :
  - par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres),
  - par scope.<sup>4</sup>

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de leurs émissions et d'établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la CASDEN Banque Populaire a émis 3 786 teq CO<sub>2</sub>, soit 7,5 teq CO<sub>2</sub> par ETP, une baisse de 26 % par rapport à 2019.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des achats et services qui représente 36,2 % du total des émissions de GES émises par l'entité.

À noter que 2020 est une année particulière, compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle les données varient de manière significative, notamment sur les déplacements et toutes les composantes de la vie au siège (déchets, consommation de papier, etc.) avec la mise en place du télétravail renforcée.

#### Émissions de gaz à effet de serre

|                           | 2020<br>(TONNES EQ CO <sub>2</sub> ) | 2019<br>(TONNES EQ CO <sub>2</sub> ) | 2018<br>(TONNES EQ CO <sub>2</sub> ) |
|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Énergie                   | 127                                  | 172                                  | 298                                  |
| Achats et services        | 1 375                                | 1 662                                | 1 811                                |
| Déplacements de personnes | 987                                  | 1 855                                | 1 649                                |
| Immobilisations           | 1 105                                | 1 208                                | 1 087                                |
| Autres                    | 192                                  | 218                                  | 225                                  |
| <b>Total</b>              | <b>3 786</b>                         | <b>5 115*</b>                        | <b>5 070</b>                         |

\*changement de périmètre

<sup>4</sup> Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.
- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes).

Pour réduire son empreinte carbone, la CASDEN Banque Populaire met en œuvre des actions sur plusieurs thèmes :

- Les déplacements ;
- L'énergie ;
- Les déchets.

### DÉPLACEMENTS

Malgré la crise sanitaire et le développement du télétravail, les déplacements restent un poste significatif du bilan carbone et représentent 26 % du total des émissions GES émises par l'entité.

Au total, en 2020, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 11 082 litres de carburant. Par ailleurs, le gramme de CO<sub>2</sub> moyen par km (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 123.

La CASDEN Banque Populaire a élaboré un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, visant à promouvoir l'usage des transports en commun et mobilités douces. L'infrastructure du nouveau siège social, avec parking à vélo sécurisé, salle de fitness, douches et vestiaires, favorise la pratique sportive et les déplacements courts à vélo ou à pied. La CASDEN Banque Populaire a également mis à disposition des collaborateurs cinq prises de recharge pour véhicules électriques et des places de covoiturage.

### PRODUCTION DES BIENS ET DES SERVICES

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et de l'énergie.

Pour la CASDEN Banque Populaire, cela se traduit à trois niveaux :

#### a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la CASDEN Banque Populaire poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- À inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- À réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

#### Consommation d'énergie (bâtiments)

|                                                           | 2020  | 2019   | 2018   |
|-----------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Consommation totale d'énergie par m <sup>2</sup> (en kWh) | 88,44 | 119,12 | 144,20 |

Actions mises en place :

- Le siège social SOLARIS à Champs-sur-Marne (mars 2018). Ce bâtiment répond aux derniers standards de haute qualité environnementale : démarche HQE, labellisé Effinergie+, 40 % plus performant que la réglementation thermique 2012 ;
- La domotique pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages au siège et en délégations départementales : détecteur de présence, programmeur chauffage, isolation, etc. ;
- L'utilisation de néons basse consommation ;
- Les postes de travail du siège sont des boîtiers peu consommateurs d'énergie ;
- La mise en veille des ordinateurs le soir et les week-ends ;
- De plus, des investissements dans des fonds d'énergie verte de Mirova ont financé la production d'origine éolienne, photovoltaïque et hydraulique.

### b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la CASDEN Banque Populaire sont le papier et le matériel bureautique.

#### Consommation de papier

|                                                           | 2020  | 2019  | 2018  |
|-----------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Tonnes de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP | 0,026 | 0,037 | 0,040 |

- 100 % des publications internes imprimées sur des papiers certifiés PEFC/FSC (gestion durable des forêts) ;
- Suppression de la totalité des imprimantes individuelles du siège et des délégations départementales ;
- Les collaborateurs sont sensibilisés sur l'intranet à la réduction de papier avec le partage d'écogestes, ainsi que la synthèse de leurs impressions hebdomadaires et des impacts environnementaux générés. Le réseau social d'entreprise, dans un groupe sur le développement durable, partage également des articles et bonnes pratiques.

### c) La prévention et gestion de déchets

La CASDEN Banque Populaire respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

#### Déchets

|                                                            | 2020         | 2019         | 2018      |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------|
| Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)     | 0 kg         | 3 700 kg     | 12 500 kg |
| Total de déchets industriels banals (DIB)                  | 35,96 tonnes | 46,69 tonnes | 43 tonnes |
| Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)/ETP | 0 kg         | 7,22 kg      | 23,69 kg  |
| Total de déchets industriels banals (DIB)/ETP              | 71,49 kg     | 91,19 kg     | 83,70 kg  |

Pour cela, la CASDEN Banque Populaire a déployé les actions suivantes :

- Un dispositif sous forme de bornes de collecte des déchets spécifiques (papier, cannettes, bouteilles et bouchons en plastique, déchets divers). Elles sont disponibles à chaque étage dans les points d'impression, les tisaneries et la cafétéria. Le prestataire de déchets collecte et pèse chaque type de déchets, permettant une traçabilité efficace ;
- Suite à la création d'un nouveau territoire de marque, les toiles des anciens kakemonos sont recyclées par l'Esat de Chennevières situé à quelques kilomètres du siège.

### POLLUTION

En matière de risque de nuisances lumineuses, la CASDEN Banque Populaire se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux.

Les actions mises en place :

- Éclairage de la quasi-totalité du siège piloté automatiquement en Gestion Technique du Bâtiment (mise en place de régulateurs, détecteurs de présence, etc.) ;
- 5 délégations sur 108 ont été rénovées en 2020 (soit 71,3 %) dans un souci de réduction d'énergie (éclairage 100 % LED ; détecteur de mouvement ; mise en place de systèmes économes en énergie pour les enseignes, etc.).

### GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

La CASDEN Banque Populaire s'intéresse à cette thématique dans le cadre du soutien des projets de protection de la nature par le biais de ses activités de mécénat et de l'installation de ruches. La CASDEN Banque Populaire a installé 6 ruches sur le toit de son siège dans le cadre de son partenariat avec l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française). Elle soutient son programme « Abeilles, sentinelles de l'environnement » qui vise à sensibiliser à la vie des abeilles et à les protéger.

Un apiculteur référent de l'UNAF vient s'occuper du rucher pendant la haute saison. En 2020, les abeilles ont produit 100 kg de miel.

LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUE GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Table with 6 columns: RISQUE PRIORITAIRE, ÉTHIQUE DES AFFAIRES, Description du risque, 2020, 2019, 2018, Évolution 2019-2020, Objectif. It details the performance of the 'Éthique des affaires' risk indicator, showing a 90% target and current status.

LE CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DU GROUPE

Le Groupe BPCE s'est doté d'un « Code de conduite et d'éthique Groupe » en 2018, comme annoncé dans le plan stratégique TEC 2020. Celui-ci a été validé par le comité de Direction Générale et le Conseil de Surveillance après examen par le comité coopératif et RSE.

Il s'agit d'un code reposant sur des valeurs et des standards internationaux et qui se veut d'application pratique avec des cas concrets illustratifs. Il comprend un message de la Direction Générale et des principes de conduite articulés en trois parties – intérêt du client, responsabilité employeur et responsabilité sociétale – avec une approche métiers pour les cas pratiques.

Le code concerne toutes les entités et tous les collaborateurs du Groupe BPCE.

PRINCIPES D'ACTION

Ces règles de conduite sont illustrées par des situations concrètes dans lesquelles peuvent se retrouver tout collaborateur au sens large, dirigeant, Administrateur et toutes parties prenantes. Quand des motivations contradictoires se font jour, il est important de donner aux collaborateurs des points de repère pour les aider à discerner quelle est la bonne décision à prendre dans l'exercice de leur métier.

Si le Code de conduite, ainsi que les politiques et procédures internes en vigueur fournissent des directives claires sur les comportements à tenir, ils ne sauraient prévoir une règle pour chaque situation. Le collaborateur devra faire preuve de discernement et procéder par analogie pour prendre la bonne décision, en s'appuyant sur les principes du Code de conduite.

En cas de doute sur ce que l'on projette de faire, chacun doit se poser les questions suivantes :

A flowchart titled 'DROIT D'ALERTE' containing five decision questions: 'Est-ce légal?', 'Est-ce en conformité avec nos politiques de procédures?', 'Est-ce en conformité avec notre culture...', 'Serai-je à l'aise pour expliquer ma décision...', and 'Ai-je considéré tous les risques...'. Each question has a 'Non?' path leading to a 'DROIT D'ALERTE' box.

Le déploiement du Code de conduite et d'éthique du Groupe a ainsi commencé à la fin de l'année 2018, et s'est poursuivi au cours de l'année 2019 avec une large diffusion et un plan de communication utilisant tous les supports du Groupe (intranet, magazines internes, formations, présentations aux filières métiers, etc.).

Une autre formation intitulée « Les Incontournables de l'Éthique Professionnelle et lutte contre la corruption » complète le dispositif ; composée de saynètes illustratives de cas concrets de comportements à proscrire, elle a d'ailleurs été enrichie de 3 saynètes complémentaires en 2020, portant le total à 15.

Depuis fin 2019, un tableau de bord a été élaboré au niveau Groupe : il recense 36 indicateurs collectés auprès de toutes les entités du Groupe et est présenté 2 fois par an au Comité coopératif et RSE du Conseil de Surveillance (3<sup>e</sup> édition présentée fin 2020). Notamment, il rassemble des données et informations sur le déploiement du dispositif, les incidents, les sanctions disciplinaires et la typologie des manquements.

Enfin, le recueil des bonnes pratiques de gouvernance en la matière et leur diffusion se poursuivent.

## **LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT, ET LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE**

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays.

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein de la CASDEN Banque Populaire repose sur :

### ***Une culture d'entreprise***

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

### ***Une organisation***

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière. Au sein du secrétariat général de BPCE, un département anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Il définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément de nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

La CASDEN Banque Populaire tient aussi compte, en local, de l'analyse des risques de blanchiment et de financement du terrorisme dans le cadre de la procédure de validation des nouveaux produits et process.

### ***Des diligences adaptées***

Conformément à la réglementation, la CASDEN Banque Populaire dispose de moyens, largement automatisés, de détection des opérations atypiques, adaptés à leur classification des risques. Les alertes qui sont identifiées comme générant un doute qui n'a pu être levé remontent, le plus souvent automatiquement, à la sécurité financière, lui permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès de Tracfin (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. Les déclarations sont adressées au titre du blanchiment ou du financement du terrorisme et/ou de la fraude fiscale. La classification des risques Groupe intègre la problématique des pays « à risque » que ce soit sur le plan du blanchiment, du terrorisme, de la fraude fiscale, ou de la corruption, ainsi que le statut de personne politiquement exposée du client ou de ses bénéficiaires effectifs pour les personnes morales. Les opérations des clients à risque font l'objet d'une vigilance particulière. Le dispositif du Groupe a été renforcé en 2018 avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios

automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, la CASDEN Banque Populaire est dotée d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo).

### ***Une supervision de l'activité***

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne destiné aux dirigeants de la CASDEN Banque Populaire et aux organes délibérants, ainsi qu'à l'organe central de BPCE.

Travaux réalisés en 2020 :

Dans le domaine des sanctions financières internationales et des embargos, une équipe centrale a été constituée au sein de BPCE afin de mutualiser une partie du traitement des alertes pour le compte des établissements du Groupe, afin de renforcer l'efficacité du dispositif. Le Groupe a engagé un programme d'actualisation de sa connaissance clients en fonction des risques de blanchiment et de financement du terrorisme.

## **LUTTE CONTRE LA FRAUDE INTERNE**

La CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans le dispositif commun du Groupe BPCE dans la lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le code de conduite et d'éthique du Groupe.

Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements.

Il est formalisé dans une procédure-cadre et se compose des éléments suivants :

- Des requêtes de détection, notamment d'opérations potentiellement frauduleuses dont des clients vulnérables pourraient être victimes, complétées par des sources complémentaires de remontée d'alertes ;
- Un outil de gestion de la fraude ;
- Des outils de sensibilisation et d'information (en fonction de leur spécificité, les établissements peuvent décliner des actions de sensibilisation qui leur sont propres) ;
- Un dispositif de formation ;
- Un dispositif d'accompagnement psychologique ;
- Un dispositif de déclaration et de reporting ;
- Les dispositifs de prévention de la corruption.

## **PRÉVENTION DE LA CORRUPTION**

La corruption, agissement par lequel une personne propose ou consent (corruption active), sollicite ou accepte (corruption passive) un avantage indu à ou d'une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique, et une infraction passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

La CASDEN Banque Populaire condamne la corruption sous toutes ses formes (active, passive, trafic d'influence, paiements de facilitation) et en toutes circonstances. Dans ce cadre, elle est signataire du Global Compact (Pacte mondial des Nations unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

## LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Les collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire sont tenus de respecter les règles et procédures internes qui contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Ces règles et procédures ont pour objet de repérer les situations à risque, et constituent un dispositif qui a pour objectif de se conformer aux exigences introduites par l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin 2 »).

La prévention de la corruption fait ainsi partie des dispositifs de sécurisation financière des activités du Groupe, à travers notamment :

- La lutte contre le blanchiment d'argent de la corruption (surveillance des opérations des « personnes politiquement exposées », prise en compte des pays à risque) et la lutte contre la fraude ;
- Le respect par les collaborateurs du Code de conduite et des règles de déontologie et d'éthique professionnelles, notamment les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel. Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- La vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le sponsoring, ainsi que le lobbying ;
- L'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires : contrats standardisés dans le Groupe décrivant les prestations et obligations réciproques, comités d'agréments et fixation contractuelle des rémunérations ;
- Une cartographie d'exposition aux risques de corruption des activités des entités du Groupe, dont la méthodologie est en cours de refonte afin d'en améliorer l'efficacité ;
- Une politique d'entrée en relation avec les fournisseurs, basée sur une cartographie d'exposition des catégories d'achats au risque de corruption et des règles d'évaluation des fournisseurs, qui sont communes aux entités du Groupe. Cette politique et le dispositif KYS associé sont mis en œuvre par BPCE Achats pour les fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang (achats supérieurs à 50 K €) ;

- Une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning, obligatoire pour tous les nouveaux entrants et, en 2021, l'ensemble des personnels. Cette formation a été enrichie en 2020 afin de présenter des cas concrets illustratifs de comportements susceptibles de constituer des faits de corruption ;
- Un dispositif de recueil d'alertes professionnelles est intégré aux règlements intérieurs. Une procédure de mise en œuvre de cette faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs et des prestataires externes et occasionnels.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un corpus étendu de normes et procédures encadrant de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle, incluant notamment :

- Un système de délégations en matière d'octroi de crédit ;
- Un encadrement de la connaissance client et des diligences de classification et de surveillance des clients.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des outils d'alerte, de détection et des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif. En 2021, les éléments de ce dispositif seront explicitement fléchés vers les risques de corruption identifiés par les métiers dans la nouvelle cartographie des risques.

La CASDEN Banque Populaire dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable s'appuie sur une filière de révision comptable structurée qui vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit. Ce dispositif de contrôle participe au plan de prévention et de détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles dédiés a été formalisé.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe, et la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents. Ces chartes s'imposent aux Caisses d'Épargne, Banques Populaires et à toutes les filiales de BPCE.

## SÉCURITÉ DES DONNÉES

| RISQUE PRIORITAIRE                                                                                                                                                                                         | SÉCURITÉ DES DONNÉES                                                                                                                                |      |      |                     |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------|----------|
| Description du risque                                                                                                                                                                                      | Protection contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité. |      |      |                     |          |
|                                                                                                                                                                                                            | 2020                                                                                                                                                | 2019 | 2018 | Évolution 2019-2020 | Objectif |
| Indicateur clé de performance :<br>Taux de clics sur le lien des campagnes de phishing (Le nombre de clics d'ouverture de mails test phishing envoyés sur le nombre total d'emails test phishing adressés) | 4,62 %                                                                                                                                              | nc   | nc   | nc                  | 10 %     |

### PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

La prévention des risques liés aux cybermenaces, la préservation de ses systèmes d'information, la protection des données, et particulièrement les données personnelles de ses clients, de ses collaborateurs et plus globalement de toutes ses parties prenantes sont des objectifs majeurs au cœur des préoccupations de la CASDEN Banque Populaire.

En effet la CASDEN Banque Populaire place la confiance au cœur de sa transformation digitale et considère que la cybersécurité est un vecteur essentiel au service de ses métiers.

### ORGANISATION

La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur la Direction Sécurité Groupe (DS-G) qui définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI Groupe.

### STRATÉGIE CYBERSÉCURITÉ

Pour accompagner les nouveaux défis de la transformation IT et atteindre ses objectifs, le Groupe s'est doté d'une stratégie cybersécurité reposant sur cinq piliers :

#### 1. Soutenir la transformation digitale et le développement du Groupe

- Sensibiliser et accompagner nos clients sur la maîtrise des risques cyber ;
- Accélérer et homogénéiser l'accompagnement sécurité, RGPD et fraude dans les projets métier avec un niveau de sécurité adapté dans le cadre d'une approche Security by Design / Privacy by Design et Privacy by Default ;
- Améliorer l'expérience sécurité digitale client et collaborateur ;
- Faciliter un usage sécurisé du cloud public ;

#### 2. Gouverner et se conformer aux réglementations

- Déployer la gouvernance et le cadre de référence commun de sécurité ;
- Renforcer et automatiser les contrôles permanents ;
- Développer un Risk Appetite Framework ;
- Gérer les risques apportés par les tiers y compris en matière de protection des données personnelles ;

#### 3. Améliorer continûment la connaissance des actifs de son système d'information et renforcer leur protection

- Appliquer et renforcer les fondamentaux de la sécurité ;
- Renforcer la protection des actifs les plus sensibles en cohérence avec le Risk Appetite Framework, en particulier la data ;
- Mettre en place une gouvernance des identités et des accès ;

- Développer une culture cyber au sein du Groupe et les outils et méthodes associés selon les populations ;

#### 4. Renforcer en permanence ses capacités de détection et de réaction face aux cyberattaquants

#### 5. Renforcer les dispositifs de veille notamment au travers du CERT Groupe BPCE

Pour accélérer sa mise en œuvre, cette stratégie a été inscrite parmi les 12 volets du Plan d'Action Tech et Digital et a bénéficié au titre de ce plan d'un budget additionnel de 16 M €.

En 2020, en dépit du contexte sanitaire, le déploiement de cette stratégie cybersécurité s'est poursuivi à un rythme soutenu au travers notamment des chantiers majeurs suivants :

- Continuer l'amélioration des revues des habilitations à travers le projet CIA.

Refonte de l'écosystème du système d'authentification au SI :

- Changement technologique pour notre authentification forte, afin de prendre la même solution Groupe. Cette solution a mise en production à la fin 2020, elle permettra d'améliorer les connexions avec le Groupe.

### POURSUITE DE L'EXÉCUTION DU PLAN DE SENSIBILISATION GROUPE

- Livraison d'un nouveau kit de sensibilisation à la CASDEN Banque Populaire pour animer le mois de la CyberSécurité, composé notamment de 5 vidéos didactiques, de 2 podcasts, de 10 fiches « Règles d'or » et d'une affiche ;
- Réalisation de campagnes régulières de sensibilisation au phishing auprès des collaborateurs du Groupe. 8 campagnes menées en 2020 ciblant chacune entre 34 000 et 48 000 collaborateurs. La CASDEN Banque Populaire a ciblé un nombre moyen de 538 collaborateurs ;
- Développement de contenu de sensibilisation des clients, 29 FAQ produites ;
- Sensibilisation au règlement RGPD suivie par tous les nouveaux entrants. Une formation spécifique pour les chefs de projet a également été déployée au sein de l'organe central.

### ACCÉLÉRATION DU SECURITY OPERATIONS CENTER (SOC)

- Mise en place d'une équipe de Ethical Hackers (Red Team). À la fin 2020, cette équipe aura réalisé une première mission d'expertise sur une chaîne applicative complète ;
- Poursuite de l'amélioration de la collecte des logs dans l'outil centralisé de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM). À la fin 2020, 67 % des équipements d'infrastructure sont couverts représentant 175 milliards d'événements collectés, et 98 scénarios de détection ont été définis et implémentés.

## REVUE DU MODÈLE DE SÉCURITÉ DES RÉSEAUX

Mise en place d'un nouveau modèle de sécurité des réseaux de type « aéroport » permettant entre autres de contrôler la conformité des matériels et des utilisateurs accédant aux SI, ainsi qu'un cloisonnement plus fin et agile par couloir applicatif.

Renforcement global du système de surveillance par sondes de détection d'intrusion.

Poursuite de l'enrichissement de la cartographie SSI de l'exhaustivité des SI du Groupe incluant les systèmes d'information privatifs des établissements y compris le Shadow IT. À date, la cartographie SSI est achevée à 84 % pour les 28 processus métiers les plus critiques sur un périmètre de 36 établissements.

Élaboration d'un nouveau schéma directeur Sécurité Groupe pour la période 2021/2024, consacrant la poursuite des projets structurants déjà engagés et fixant de nouvelles ambitions au travers de nouveaux projets. Comme le précédent, ce schéma directeur vise à définir les ambitions du Groupe en matière de cybersécurité et prend en compte la sécurité informatique, la continuité informatique et un renforcement de l'axe protection de la donnée.

Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité :

- Afin de répondre à l'augmentation depuis 2019 des signalements de vulnérabilités par des chercheurs et hackers sur les sites Internet du Groupe, le CERT Groupe BPCE a mis en place un service de divulgation responsable (VDP). Ce service est basé sur la plateforme d'un acteur majeur de Bug Bounty et permet d'encadrer les signalements de chercheurs. 68 signalements ont été traités depuis la mise en place de ce dispositif ;
- Un outil de partage d'indicateurs de compromissions (IOC) entre le CERT Groupe BPCE et les SOC du Groupe est déployé en 2020. Il permet d'améliorer la réactivité dans la détection et le blocage d'attaques.
- Le CERT Groupe BPCE renforce sa présence au TF-CSIRT, passant au statut « accrédité ».

En complément, dans le cadre de la lutte contre la fraude externe :

- Un dispositif d'amélioration de la détection des IBAN à risque sur la banque à distance sera mis en production fin 2020 afin de réduire la fraude ;
- Fregat, l'outil de collecte des incidents de fraudes externes (tentatives et fraudes avérées) va être mis en production début 2021. Il permettra d'obtenir une vision qualitative et quantitative des fraudes aussi bien par grandes catégories que par cas de fraude détaillé ;
- Le programme de lutte contre la fraude chèque entame sa dernière étape par la mise en production des règles communautaires. Toutefois, les développements vont se poursuivre avec la création d'un moteur de score développé pour la LAFE ;
- Afin de répondre au besoin d'expertise de la filière fraude externe, une formation Groupe va être proposée en 2021 à l'ensemble de ses acteurs.

L'année 2020 a également été marquée par une progression :

- De l'accompagnement sécurité des projets. Ainsi, 88 % des projets ont fait l'objet d'un accompagnement formalisé et documenté ;
- De la revue de code automatisée sur les applications, à fin 2020. 69 % des scans sont automatisés.

Enfin, en 2020 a été élaboré un Framework de sécurité Groupe basé sur le référentiel NIST permettant d'évaluer régulièrement la maturité du Groupe sur les 5 piliers Detect, Identify, Protect, Respond, Recover, de fixer des objectifs chiffrés annuels et de piloter les plans d'action et l'efficacité de nos dispositifs.

## PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le suivi de la conformité au RGPD continue de bénéficier d'un haut niveau de sponsoring, avec la présence de trois membres du CDG de BPCE au comité trimestriel de pilotage exécutif.

Une politique de protection des données Groupe a été mise en place, fixant l'organisation type, les rôles des différents intervenants, et l'application des grandes lignes du RGPD au sein du Groupe.

Le traitement des demandes d'exercice de droits, et des violations de données à caractère personnel, font l'objet de procédures diffusées à l'ensemble des établissements.

L'intégration du suivi global de la conformité au RGPD dans l'outil DRIVE/ARCHER, également commun à la sécurité des systèmes d'information, à la lutte contre la cybercriminalité et à la continuité d'activité, exploitant ainsi de façon optimale les synergies entre ces différentes activités, a été engagée.

La CASDEN Banque Populaire a, sur l'exercice 2020, poursuivi ses actions de mise en conformité au RGPD. Elles se sont notamment traduites par la signature par les responsables de traitement de nouvelles analyses d'impacts sur la vie privée, l'avancement du chantier de mise en conformité de contrats de sous-traitance, ou encore des avancées significatives concernant des chantiers d'envergure tels que le droit à l'oubli. De plus, grâce aux actions de sensibilisation et de formation effectuées depuis l'entrée en vigueur du RGPD, le DPO est de plus en plus consulté par les opérationnels pour avis sur la mise en place de nouveaux traitements de données. Enfin, la mission d'audit Groupe menée au sein de l'établissement a permis de conclure que « la politique de protection des données personnelles était déployée conformément aux exigences réglementaires et pilotée avec qualité au travers d'un plan d'action complet ».

## FAITS MARQUANTS 2020 : COVID ET CYBERATTQUES

Les risques en matière de sécurité informatique liés au recours massif au télétravail ont été appréciés et ont abouti à un ensemble de mesures et dispositifs dont vous trouverez les principaux ci-dessous :

- Sensibilisation des collaborateurs sur les risques liés au télétravail en matière de cybersécurité ;
- Accélération du déploiement d'une solution unifiée d'accès distant couplée à un authenticateur pour sécuriser la connexion (MFA) ;
- Renforcement du pilotage des prestations de lutte contre la cybercriminalité (veille, détection et réponse aux incidents) ;
- Mise en place d'un point de synchro hebdomadaire CERT Groupe BPCE et des SOC des principales directions informatiques ;
- Automatisation renforcée par les SOC des traitements : d'IOC pour blocages préventifs (noms de domaine ou adresses mail malveillants) ;
- Point de suivi quotidien de la fraude et du fonctionnement banque à distance ;
- Mise en place d'indicateurs de phishing clients quotidiens ;
- Accompagnement du retour sur site en termes de risque cyber (refonte de postes, applications des correctifs).

Aucun incident de cybersécurité majeur ou significatif n'a été signalé sur l'année 2020.

## DIVERSITÉ DES DIRIGEANTS

| RISQUE SECONDAIRE     | DIVERSITÉ DES DIRIGEANTS                                                                        |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Manque d'indépendance, de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance |

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les questions d'indépendance, de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance sont des préoccupations permanentes pour la CASDEN Banque Populaire.

À la date du 31 décembre 2020, la CASDEN Banque Populaire compte 18 Administrateurs (et 1 censeur).

Tous Sociétaires, les membres du Conseil sont issus de régions, de professions et d'administrations différentes. Ils ont vocation à représenter les différentes composantes du Sociétariat de la CASDEN Banque Populaire.

En ce qui concerne l'équilibre hommes/femmes, le Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire se compose de dix hommes et de huit femmes.

Sur ces sujets, le risque est plus largement opérationnel : le manque de diversité et de représentativité nuit à l'efficacité de la gouvernance, à la diversité des idées et à la performance des décisions prises.

Aussi et dans le respect des orientations de l'EBA et de la politique du Groupe BPCE en la matière, ces questions sont-elles explicitement traitées dans la politique de nomination et de succession, et dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire ; et des indicateurs de suivi ont été établis.

### FORMATION DES ADMINISTRATEURS

La CASDEN Banque Populaire veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. Les Administrateurs constituent la clé de voûte de la gouvernance des Banques Populaires.

C'est pourquoi un programme de formation pluriannuel est élaboré et adapté en fonction de l'évolution de la composition du Conseil d'Administration, afin de garantir le maintien, voire le renforcement du niveau de compétence individuelle et collective de ses membres. L'environnement du secteur bancaire est en profonde et permanente mutation. Aussi les formations proposées permettent-elles de bien appréhender et comprendre les évolutions et les grands enjeux du secteur bancaire.

La CASDEN Banque Populaire s'appuie depuis 2014 sur un outil de gestion en ligne des formations dédiées aux Administrateurs Banque Populaire, l'Académie des Administrateurs, qui répond à plusieurs objectifs :

- Offrir une vue complète du catalogue des formations proposées par la Fédération ;
- Permettre aux Administrateurs de s'inscrire en ligne aux formations et d'accéder à leur historique des formations suivies ;
- Faciliter l'accès à l'autoformation grâce à des modules e-learning et des vidéos ;

- Mesurer la satisfaction et la pertinence des thématiques traitées dans le cadre des séminaires de formation, pour permettre à la Fédération d'être en adéquation avec les attentes et les besoins des Administrateurs.

Le programme de formation permet aux Administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la CASDEN Banque Populaire, dans l'intérêt de ses Sociétaires.

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire s'est tenu 9 fois en 2020, et ses différents Comités spécialisés se sont réunis autant de fois que nécessaire au regard des sujets à examiner et des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration (4 réunions du Comité d'audit, 5 réunions du Comité des risques, 1 réunion du Comité des rémunérations, 5 réunions du Comité des nominations, 2 réunions du Comité RSE et 2 réunions du Comité stratégique).

La CASDEN Banque Populaire, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code Monétaire et Financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'Administration. Cette mission est confiée au Comité des nominations qui doit ensuite en rendre compte et soumettre au Conseil d'Administration toutes recommandations utiles. Cette évaluation s'inscrit dans une démarche de progrès, car elle permet de renforcer, et d'améliorer le cas échéant, la capacité du Conseil à exercer pleinement ses missions. Sont évalués :

- L'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil ;
- La structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil, au regard des missions qui lui sont assignées ;
- Les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du Conseil, individuellement et collectivement.

## VIE COOPÉRATIVE

| RISQUE SECONDAIRE     | VIE COOPÉRATIVE                                                                                                                                                                      |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Participation insuffisante des Sociétaires, manque de formation des élus, incompréhension du modèle coopératif par le régulateur, les clients et la société civile dans son ensemble |

### L'ANIMATION DU MODÈLE COOPÉRATIF

La CASDEN Banque Populaire, est une société soumise au régime juridique spécifique des coopératives. À ce titre, elle applique les règles suivantes :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le Sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;

- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Une gestion démocratique sur le principe une personne une voix.

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire un ensemble d'indicateurs répondant aux 7 grands principes de l'Alliance coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                             | 2020                                                                             | 2019                                                                             | 2018                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b><br><b>Adhésion</b><br><b>volontaire et</b><br><b>ouverte à tous</b>                 | L'adhésion à la CASDEN Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.                                                                                                   | Nombre de Sociétaires                                                       | 2 018 769                                                                        | 1 904 547                                                                        | 1 787 772                                                                        |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Évolution du nombre de Sociétaires (en %)                                   | + 5,9 %                                                                          | + 6,1 %                                                                          | + 7 %                                                                            |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Taux de Sociétaires parmi les clients                                       | 83 %                                                                             | 82,1 %                                                                           | 81,4 %                                                                           |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Évolution du taux de Sociétaires parmi les clients (en %)                   | + 0,9 pt                                                                         | + 0,7 pt                                                                         | + 0,9 pt                                                                         |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | NPS (net promoter score) clients Sociétaires                                | 6                                                                                | 6                                                                                | 7                                                                                |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Répartition du Sociétariat                                                  | 99,85 % de particuliers<br>0,15 % de personnes morales                           | 99,84 % de particuliers<br>0,16 % de personnes morales                           | 99,27 % de particuliers<br>0,73 % de personnes morales                           |
| <b>2</b><br><b>Pouvoir</b><br><b>démocratique</b><br><b>exercé par les</b><br><b>membres</b> | Les Sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la CASDEN Banque Populaire, élire les Administrateurs et voter les résolutions. Le vote des Sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Une personne, une voix. | Taux de vote à l'Assemblée Générale                                         | 8,9 %                                                                            | 7,91 %                                                                           | 7,66 %                                                                           |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Nombre de membres du Conseil d'Administration                               | 18                                                                               | 17                                                                               | 15                                                                               |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Nombre de censeurs                                                          | 1                                                                                | 1                                                                                | 1                                                                                |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Taux de participation des Administrateurs aux Conseils d'Administration     | 94 %                                                                             | 91 %                                                                             | 85 %                                                                             |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Taux de femmes membres du Conseil d'Administration                          | 44,5 %                                                                           | 47 %                                                                             | 46,7 %                                                                           |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Nombre de réunions de Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration | 17                                                                               | 14                                                                               | 13                                                                               |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                             | 2020                                                                             | 2019                                                                             | 2018                                                                             |
| <b>3</b><br><b>Participation</b><br><b>économique</b><br><b>des membres</b>                  | La rémunération des Parts Sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.                                                                                                                   | Valeur de la Part Sociale                                                   | 8,5 €                                                                            | 8,5 €                                                                            | 8,5 €                                                                            |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Taux de rémunération de la Part Sociale                                     | 1,30 %                                                                           | 1,30 %                                                                           | 1,50 %                                                                           |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Montant moyen de détention de Parts Sociales par Sociétaire                 | 209,47 €                                                                         | 202,84 €                                                                         | 198,96 €                                                                         |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Redistribution des bénéfices                                                | 11,24 %                                                                          | 12,09 %                                                                          | 12,78 %                                                                          |
|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                               | Concentration du capital                                                    | 7,91 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire. | 7,57 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire. | 7,33 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire. |

|                                    |                                                                                                                                             |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4 Autonomie et indépendance</b> | La rémunération des Parts Sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable. |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                              |                                                                                                                                                                                                           |                                                                                     | 2020  | 2019   | 2018   |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| <b>5 Éducation, formation et information</b> | La CASDEN Banque Populaire veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. | Pourcentage d'Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %) | 94 %  | 82 %   | 93 %   |
|                                              |                                                                                                                                                                                                           | Nombre moyen d'heures de formation par Administrateur                               | 9,4 h | 12,9 h | 21,7 h |

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6 Coopération entre les coopératives</b> | Par l'intermédiaire du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil supérieur de la coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre régionale d'économie sociale et Solidaire sur son territoire. |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| <b>7 Engagement envers la communauté</b>     | <p>Répartition des actions en faveur de la gouvernance</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Action</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Information des Sociétaires</td> <td>12,9 %</td> </tr> <tr> <td>Participation des Sociétaires</td> <td>27,5 %</td> </tr> <tr> <td>Formation et information des Administrateurs</td> <td>52,9 %</td> </tr> <tr> <td>Pilotage stratégie RSE</td> <td>6,7 %</td> </tr> </tbody> </table> | Action | Pourcentage | Information des Sociétaires | 12,9 % | Participation des Sociétaires | 27,5 % | Formation et information des Administrateurs | 52,9 % | Pilotage stratégie RSE | 6,7 % |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------|-----------------------------|--------|-------------------------------|--------|----------------------------------------------|--------|------------------------|-------|
| Action                                       | Pourcentage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |        |             |                             |        |                               |        |                                              |        |                        |       |
| Information des Sociétaires                  | 12,9 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |             |                             |        |                               |        |                                              |        |                        |       |
| Participation des Sociétaires                | 27,5 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |             |                             |        |                               |        |                                              |        |                        |       |
| Formation et information des Administrateurs | 52,9 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |             |                             |        |                               |        |                                              |        |                        |       |
| Pilotage stratégie RSE                       | 6,7 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |        |             |                             |        |                               |        |                                              |        |                        |       |

La CASDEN Banque Populaire est dotée d'une organisation coopérative originale s'appuyant sur un réseau de 227 Délégués volontaires et militants, en activité ou retraités, et fortement marqués par la culture mutualiste de la coopérative. Ils représentent la banque auprès de ses parties prenantes : les Sociétaires, les organisations de la Fonction publique, et les Banques Populaires. animateurs de la vie de la CASDEN Banque Populaire dans leur département, ils sont entourés d'un réseau de 8 225 Correspondants bénévoles dans les établissements de Métropole et d'Outre-mer, qui relaient les informations mises à disposition par la CASDEN Banque Populaire et expriment les besoins de leurs collègues auprès de la coopérative.

Chaque année, la CASDEN Banque Populaire rassemble ses Correspondants à l'occasion de manifestations locales et régionales. En 2020, malgré les conditions sanitaires, 39 réunions ont eu lieu réunissant quelque 1 300 participants. Ces événements permettent aux Correspondants de se rencontrer et d'échanger, mais également d'être informés sur l'actualité de la coopérative, du monde de l'éducation, de la recherche et de la culture, de la Fonction publique et plus généralement sur l'environnement économique et social. Compte tenu du contexte, beaucoup de réunions comme les rencontres militantes avec les Délégués se sont tenues à distance.

## RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

| RISQUE SECONDAIRE     | RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS                                                                       |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du risque | Non-intégration de critères extra-financiers et de long terme dans la rémunération des dirigeants. |

Le Comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Administration concernant le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés à la Directrice Générale, y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite, et il vérifie la politique de rémunération en vigueur pour la population « Material Risk Takers ».

Voir le chapitre Gouvernance page 73 et le chapitre sur le Comité des rémunérations page 16.

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE

La CASDEN Banque Populaire s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

### ÉLABORATION ET ACTUALISATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Les schémas « modèle d'affaires » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Le modèle d'affaires a ensuite été ajusté et validé par la CASDEN Banque Populaire auprès du Comité de Direction.

| NOS RESSOURCES                   |                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| THÉMATIQUE                       | INDICATEUR                                                                                                                     | PRÉCISIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Nos Sociétaires                  | 2 millions de Sociétaires                                                                                                      | Sociétaires particuliers et personnes morales au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                  | 227 Délégués                                                                                                                   | Nombre de Délégués au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                  | 8 225 Correspondants                                                                                                           | Nombre de Correspondants au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                  | 18 Administrateurs                                                                                                             | Nombre d'Administrateurs au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                  | 1 Censeur                                                                                                                      | Nombre de censeurs au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Notre capital humain             | 502 collaborateurs au siège et en délégations                                                                                  | Total effectif ETP mensuel moyen CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances)<br>Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social                                                                                                                                                        |
|                                  | 80 % indice égalité femmes-hommes                                                                                              | Bilan social                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                  | 4,66 % d'emplois de personnes handicapées                                                                                      | Bilan social<br>Donnée N-1                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Notre capital financier          | 2 Mds € de capitaux propres                                                                                                    | Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats) au 31/12                                                                                                                                                                                             |
|                                  | 423 M € de Parts Sociales                                                                                                      | Stock de Parts Sociales dont dispose l'entreprise au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                  | 1,5 Md € de réserves impartageables                                                                                            | Stock de réserves impartageables dont dispose l'entreprise au 31/12                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                  | 37,8 % ratio de solvabilité                                                                                                    | « Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle 1 ». |
| Notre présence sur le territoire | 108 délégations réparties sur tout le territoire national (Métropole et Outre-mer)<br>1 siège social, bâtiment HQE Effinergie+ | 100 % de délégations physiques<br>Pas de délégation virtuelle                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Nos ressources environnementales | 2 231 356 kWh                                                                                                                  | Consommation d'électricité au siège et en délégations au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                  | 3 441 m³                                                                                                                       | Consommation d'eau au siège et en délégations au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                        |

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

| THÉMATIQUE                                                  | INDICATEUR                                                                                                           | PRÉCISIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pour nos Sociétaires</b>                                 | 4,8 M€ d'intérêts aux Parts Sociales                                                                                 | Il s'agit des intérêts versés aux Parts Sociales au bénéfice des Sociétaires, et non du capital social de la CASDEN Banque Populaire.<br>Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée « N-1 ».                                                                                                                                                                                |
|                                                             | 28 M€ de mise en réserve                                                                                             | Montant de mise en réserve au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                             | 9 Mds € d'encours auprès de nos Sociétaires pour financer leurs projets de consommation et leurs projets immobiliers | Montant des encours des crédits consommation et des crédits immobiliers au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                             | 50 Mds € d'encours de caution                                                                                        | Montant des encours de caution au 31/12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Pour nos fournisseurs</b>                                | 48,3 M€ d'achats                                                                                                     | Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Pour l'État, les collectivités, et autres organismes</b> | 17,4 M€ d'impôts                                                                                                     | Impôt sur les sociétés, impôts fonciers, impôts locaux, contribution économique territoriale, contribution sociale de solidarité des sociétés, droits d'enregistrement, CVAE, taxe vignette.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Pour nos talents</b>                                     | 46,5 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en Délégations                                                    | « Indicateur : 2.1.1 masse salariale annuelle globale (en milliers d'euros)<br>Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié.<br>Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés.<br>Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE ». |
|                                                             | 85 recrutements en CDD, CDI et alternants                                                                            | « Ce calcul correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Pour la société civile</b>                               | 2,2 M€ d'engagement sociétal (mécénat et partenariats non commerciaux)                                               | Mécénat et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Pour l'environnement</b>                                 | 31,5 M€ de financements pour la transition environnementale                                                          | Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle): énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100 % EnR) + bâtiment vert (Éco-PTZ)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

### CHOIX DES INDICATEURS

La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE.

Cette analyse fera l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux Comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la CASDEN Banque Populaire s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de Performance Extra-Financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

### EXCLUSIONS

Du fait de l'activité de la CASDEN Banque Populaire, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la

loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, compte tenu de notre activité de service.

### PÉRIODE DU REPORTING

Les données publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

### DISPONIBILITÉ

La CASDEN Banque Populaire s'engage à publier sa Déclaration de Performance Extra-Financière sur son site Internet pendant 5 ans : [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

### PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Pour l'exercice 2020, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne les entités suivantes :

- CASDEN Banque Populaire ;
- Parnasse Garanties.